



TARENTEISE SAVOIE
VANOISE
Assemblée du Pays



UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Contrat Territoire Savoie Tarentaise Vanoise

- volet local -

2014-2019



LE DÉPARTEMENT

Sommaire

1. Diagnostic et enjeux	3
1.1 Un territoire aux dynamiques hétérogènes	3
1.1.1 L'APTV : une structure de développement territorial	3
1.1.2 Tarentaise Vanoise : les données clés.....	4
1.1.3 Principales caractéristiques du territoire.....	5
1.1.4 Identification des enjeux	10
1.2 Un projet de territoire construit en concertation	11
1.2.1 Bilan positif des précédents contrats	11
1.2.2 Modalités de concertation	12
1.2.3 Liens et partenariats.....	13
2. Orientations stratégiques	14
2.1 Les choix du territoire	14
2.1.1 Renoncement : le tourisme d'hiver, cœur de l'économie	14
2.1.2 Stratégie retenue : la diversification de l'économie touristique	14
2.2 Le projet de territoire	17
2.3 La cohérence	18
2.3.1 Entre les politiques de développement.....	18
2.3.2 Entre les différents contrats de développement.....	18
2.3.3 Les approches transversales : Climat Energie et Développement Durable	18
3. Programme d'actions	21
Axe 1 Diversification et pérennisation de l'activité touristique	22
Axe 2 Diversification de l'économie par le soutien aux filières hors tourisme	28
Axe 3 Soutien à une agriculture de montagne durable, une forêt multifonctionnelle et des milieux naturels préservés	32
Axe 4 Développement de l'attractivité résidentielle de la vallée et de l'offre de santé et de services de proximité	42
Axe 5 Animer le territoire et l'engager dans une stratégie Energie Climat	53

1. Diagnostic et enjeux

1.1 Un territoire aux dynamiques hétérogènes

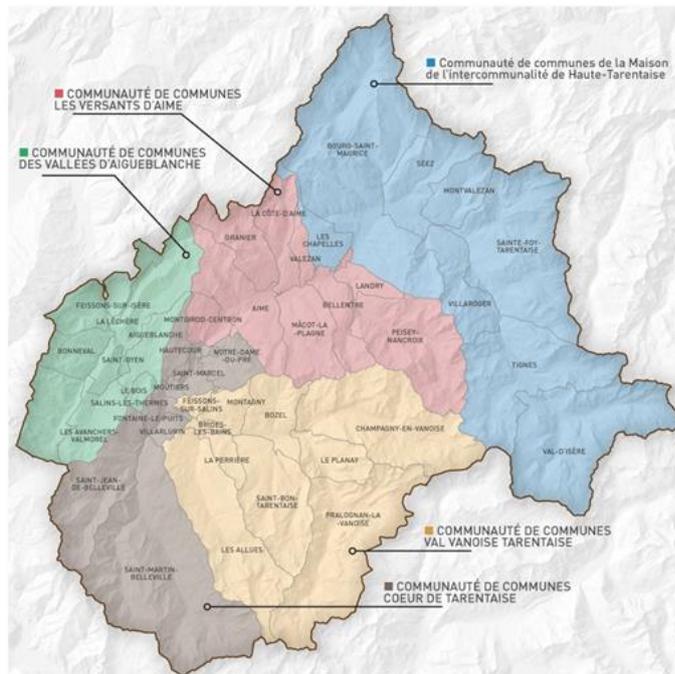
1.1.1 L'APTV : une structure de développement territorial

Créée en 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) est un syndicat mixte qui regroupe les cinq communautés de communes de la Tarentaise et le Département de la Savoie.

Construction et animation du projet de territoire

L'APTV assure l'élaboration et l'animation du projet de territoire à travers sa charte de développement, porte des études, mène des actions de communication et accompagne la mise en œuvre d'actions de développement à l'échelle de la vallée. L'importante mobilisation des acteurs et des élus a permis d'élaborer le projet de territoire pour 2014-2020. A travers ce projet, l'APTV vise, en particulier, le rééquilibrage de son économie touristique pour qu'elle soit plus diversifiée. Ainsi le territoire prévoit de poursuivre de grandes orientations :

- Développer une dynamique touristique estivale, diversifier l'économie par le soutien aux filières hors tourisme,
- Préserver le foncier et l'environnement, valeurs pour la clientèle touristique et les habitants,
- Améliorer l'attractivité de la vallée pour les populations résidentes, à travers, entre autres, un habitat et un urbanisme de qualité, de nouveaux modes de déplacement,
- Réduire les consommations d'énergies et favoriser les énergies renouvelables,
- Préserver la ressource en eau et sa qualité et lutter contre les risques,
- Garantir une offre de santé de proximité et assurer le développement de services répondant aux besoins des publics prioritaires,
- Favoriser l'accès à la culture et valoriser le patrimoine local.



Portage des programmes de financement

Pour la réalisation de ce projet de territoire, l'APTV mobilise des financements dans le cadre de contrats avec le Département de la Savoie (CTS) et la Région Rhône-Alpes (CDDRA/PSADER).

En parallèle, l'APTV se positionne également sur des appels à manifestation d'intérêt auprès de l'ADEME (« Mobilité partagée » et « TEPOS ») et auprès de l'Europe, à travers cette candidature « LEADER ». La Tarentaise a également déposé une candidature à un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) dont l'objectif est d'encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement. La thématique agricole étant centrale dans LEADER, une articulation entre ces deux programmes sera établie.

Elaboration et mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est une démarche de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour les 43 communes de Tarentaise, réflexion pour les 15 à 20 ans à venir. Le document est en cours de construction (DOO) et constituera la déclinaison spatiale du projet de territoire.

En réponse aux enjeux du territoire, les élus ont défini les grands objectifs stratégiques à moyen terme pour la Tarentaise, basés sur des ambitions en matière de développement touristique et de qualité de vie des habitants afin de faire jouer la complémentarité entre vie en vallée et versants et dynamique touristique.

C'est ce qui fonde le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), décliné en 4 axes :

1. Une Tarentaise dynamique qui valorise sa complémentarité vallée/stations et qui préserve son capital nature
2. Une attractivité touristique qui repose sur la qualité et la diversification
3. Un territoire attractif pour les résidents permanents
4. Un mode de fonctionnement durable pour la Tarentaise

Structure d'ingénierie et de projet, l'APTV n'a pas vocation à assurer la gestion d'équipements ou de services ni la réalisation de travaux.

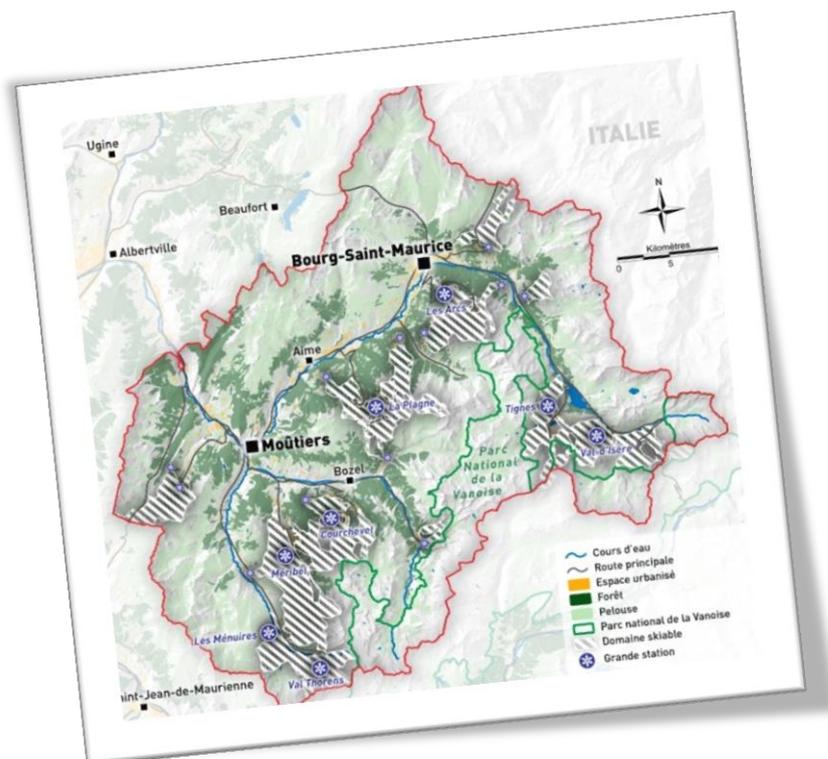
Son organisation

Le syndicat mixte est organisé autour d'un Président, de Vice-Présidents, d'un Bureau Syndical et d'un comité syndical qui réunit les délégués représentant les communautés de communes. Des commissions thématiques mixtes (élus et partenaires) et ouvertes contribuent à l'élaboration du projet de territoire. La société civile est associée à travers le Conseil Local de Développement (CLD), porté par le Comité Bassin Emploi (CBE) d'Albertville.

L'équipe technique, composée de 10 agents, rassemble l'expertise au service du projet de territoire et des collectivités.

1.1.2 Tarentaise Vanoise : les données « clés »

- Un territoire alpin situé à l'Est de Rhône-Alpes et de la Savoie, limitrophe de l'Italie, organisé autour d'une vallée principale (bassin de l'Isère).
- 1705 km², 43 communes, dont 10 classées en ZRR, 5 communautés de communes, deux principaux bassins de vie : Moûtiers/Salins-les-Thermes et Bourg-Saint-Maurice/Séez.
- 17 communes situées dans « l'aire optimale d'adhésion » du Parc national de la Vanoise.
- 53 500 habitants en 2013, 30 habitants/km², hors période touristique ; 15 millions de nuitées touristiques en hiver, 4 millions en été ; une population multipliée par 7 durant les pics hivernaux (350 000 habitants), soit près de 100 000 « équivalent-habitants » sur l'année.
- Un relief marqué par les massifs de la Vanoise, du Beaufortain et de La Lauzière qui s'étagent de 400 à 3 856 m (Grande Casse, point culminant de la Savoie).



1.1.3 Principales caractéristiques du territoire

Atouts

Une économie essentiellement tournée vers le tourisme, pourvoyeuse de nombreux emplois

Principale destination « ski » en France et dans le monde, la Tarentaise concentre 17 communes supports de station, moteurs économiques du territoire, 360 000 lits touristiques, dont 180 000 lits professionnels, 14 millions de journées skieurs en 2012, 87 % des nuitées touristiques en hiver, 13 % en été.

- L'activité touristique concentre 44 % des emplois salariés privés, soit 21 % des emplois de la Savoie alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde). L'économie présentielle, liée à l'économie touristique (commerce, hôtellerie restauration, construction ...) représente 75 % de l'emploi salarié privé en 2009.
- L'activité artisanale est dynamique, avec la plus forte densité de la Région Rhône-Alpes (44 entreprises pour 1000 habitants).
- L'activité agricole est tournée autour de l'élevage bovin laitier et de l'AOP Beaufort (territoire entièrement classé). La Tarentaise dispose de 56 000 ha d'alpages, soit $\frac{3}{4}$ de la surface agricole de Tarentaise et 40 % des alpages de Savoie qui nourrissent 20 000 bovins et 63 000 ovins, grâce à une gestion collective héritée de l'histoire (groupements pastoraux et prise en pension l'été de bêtes venant de l'extérieur de la vallée). L'activité agricole s'est professionnalisée : sur 340 exploitations, 200 exploitations sont dites « professionnelles » et la taille des exploitations est pertinente (77 ha en moyenne en 2010). La pluriactivité des agriculteurs est importante (42 %) mais tend à régresser.



Des ressources naturelles riches et diversifiées et un environnement préservé

- La Tarentaise bénéficie d'une couverture forestière importante : 47 400 ha de forêt, soit 30 % du territoire. 76 % de boisements sont à dominante résineux (épicéa, mélèze, pin cembro). De par ses particularités montagnardes, la forêt tarine joue un rôle multifonctionnel accru : elle produit du bois de charpente, elle protège des risques naturels (chute de blocs, érosion des sols, avalanches,...), c'est un espace de loisir, hiver comme été ; enfin c'est un lieu de forte naturalité avec la présence d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales (bruyère des neiges, linée boréale, grand-duc d'Europe, chouette de Tengmal,...).
- La Tarentaise est en effet un véritable « réservoir de biodiversité » : 25 % de la superficie de la Tarentaise est protégée (zone cœur du Parc National de la Vanoise, 4 sites Natura 2000, 5 réserves naturelles, 2 arrêtés préfectoraux de biotope). 60 % du territoire est concerné par un zonage d'inventaire (96 ZNIEFF de type 1).
- La Tarentaise possède de nombreux paysages de qualité, vecteurs d'attractivité touristique, façonnés par l'agropastoralisme, maintenus grâce à l'AOP Beaufort et ses exigences en termes d'autonomie fourragère, mais également par l'économie rurale traditionnelle (pré-vergers, vignes,...).
- La qualité de l'eau est relativement bonne (Isère et ses affluents) malgré les pressions sur le milieu (artificialisation des cours d'eau qui dégrade la qualité des habitats).

Un territoire à « énergie positive »... grâce à l'hydroélectricité

Une des spécificités du territoire est également une production d'énergie renouvelable de grande envergure, essentiellement due à la « grande hydraulique » (3,9 TWh/an – correspondant à la consommation de 1,5 millions d'habitants). Une production dépassant largement les consommations du territoire, fruit d'un programme historique d'investissement national sur l'hydraulique, qui lui permettrait de s'attribuer le titre de « Territoire à Energie Positive »... mais cette production est dite « partagée » car elle participe au mix énergétique.

Une part de population active élevée

- Le territoire possède une dynamique démographique positive, avec une croissance supérieure à 8 % entre 1999 et 2008. Elle se caractérise par une forte présence des 25/50 ans.
- La part de la population active en Tarentaise est particulièrement élevée et proportionnellement supérieure à celle de la Savoie : 54,9 % d'actifs en 2010, contre 46,7 %. 95 % des actifs de Tarentaise travaillent sur le territoire. La population active en Tarentaise se distingue par la faiblesse du nombre de chômeurs (4,3 % contre 5,9 % en Savoie en 2010), liée à l'exceptionnel dynamisme du secteur touristique.

Des services de proximité encore préservés

Des pôles d'équipements structurants sont regroupés autour de 3 pôles principaux : Moûtiers, Bourg Saint Maurice et Bozel. L'offre de services comprend notamment : hôpital de proximité, collèges et lycées, services publics et sociaux, commerces.

Faiblesses

Une activité industrielle et touristique estivale en perte de vitesse ; une agriculture fragilisée par la pression foncière et une difficile transmission des exploitations

- Le tourisme estival, qui malgré une offre diversifiée et bénéficiant de l'image « nature » du Parc national de la Vanoise, est en perte de vitesse avec la perte d'un 1/5ème de la clientèle en 10 ans.
- Le secteur industriel est marqué par une baisse progressive de l'activité, il perd 0,5 % de ses emplois chaque année depuis 10 ans. Le foncier dédié à l'activité économique est également restreint et contraint (estimé à 35 ha maximum sur l'ensemble du territoire).
- Les activités agricoles sont fragilisées, et parfois mises en péril par la forte pression foncière, notamment des terrains mécanisables, ceci étant corrélé à une faible maîtrise du foncier. Le territoire assiste à une baisse continue du nombre d'exploitations : en 30 ans (entre 1979 et 2011), près de 80 % des exploitations agricoles de Tarentaise ont disparu, en particulier les exploitations de petites tailles, reconnues pour leur rôle important dans l'entretien de l'espace et du paysage. Les successions et les installations de jeunes agriculteurs sont de plus en plus difficiles, principalement pour des raisons financières et de contraintes du métier.
- La forêt publique est actuellement dans un « trou de production » et doit reconstituer son capital. D'une manière générale l'exploitation forestière est difficile et coûteuse, à cause de la pente, de l'absence de desserte sur une grande partie des massifs et aux problèmes rencontrés sur la desserte existante. La situation foncière contraint fortement toute opération en forêt privée : morcellement extrême, indivision, propriétaires inconnus, introuvables, hors territoire,...



Un territoire de montagne contraint par la pente et les risques naturels

- Le territoire est géographiquement contraint : 75 % du territoire est situé au-dessus de 1500 m, seuls 3 % du territoire situés en dessous de 1500 m offrent une pente modérée (< 25 %) ; par ailleurs le territoire est cloisonné en hiver avec un seul accès par Albertville.
- Cette configuration montagnarde se traduit par la présence de nombreux risques naturels : inondations torrentielles, glissements de terrain, chutes de blocs, avalanches,...

Une consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre démultipliées par l'activité touristique

- La consommation énergétique est démultipliée par le poids considérable de l'activité touristique (consommation totale estimée à 3 TWh ou 250 ktep en 2012, soit environ 2 % de la consommation régionale). Par ailleurs, en dehors des grandes installations hydroélectriques, la production d'énergie renouvelable (micro-centrale, biomasse, solaire,...) reste confidentielle (environ 0,007 TWh/an).
- Les émissions de gaz à effet de serre sont décuplées en matière de transport, impactées par les trajets touristiques en saison hivernale (2 504 ktep CO2/an ; le secteur du tourisme représentant 67 % du bilan global). Une part non négligeable de foyers sont en situation de précarité énergétique (830 attributions TPN en 2013, soit 4 % des ménages de Tarentaise).
- La configuration géographique extrême complexifie la mise en œuvre des projets sur le plan technique et financier (bois énergie, mobilité douce, voitures électriques et éolien).

Un territoire déséquilibré par la saisonnalité

- La Tarentaise vit au rythme des saisons. Elle subit de fortes variations démographiques, avec une population beaucoup plus importante lors de la période hivernale.
- Il est également constaté un réel déséquilibre entre l'offre culturelle en vallée et en stations au profit de ces dernières, avec une faiblesse de l'offre culturelle durant l'intersaison pour les habitants.

Une population de plus en plus vieillissante et isolée

- Il est constaté le départ des 18-25 ans vers d'autres territoires, plus attractifs en termes de formation, de diversité culturelle et de perspectives professionnelles. Le départ du 7ème Bataillon de Chasseurs Alpins a causé la perte d'environ 350 ménages localisés à Bourg-Saint-Maurice et dans les communes proches.
- Parallèlement, la part des plus de 60 ans est en augmentation, confirmant le phénomène de vieillissement de la population. Ce phénomène induit inéluctablement un taux de personnes dépendantes de plus en plus important, avec la nécessité de développer de nouvelles formes de prises en charge et d'accompagnement.

Les personnes âgées sont aussi celles qui souffrent le plus de l'isolement, leur possibilité de se déplacer du fait de leur perte d'autonomie étant limitée. En Tarentaise, du fait de la géographie montagnarde, 42 % de la population réside dans des communes isolées hors « influences des pôles ».



Un niveau de revenu très inégal et clivant entre stations et communes rurales

Les disparités de revenus sont marquées à l'intérieur de la Tarentaise, notamment entre communes supports de stations et communes rurales (de l'ordre de 22 %). Le niveau de qualification est globalement faible, ceci étant lié aux activités relatives au tourisme (hôtellerie-restauration).

Une offre de services et de soins insuffisante et qui tend à se dégrader

La Tarentaise, située dans un contexte rural de montagne voit ses services à la population en constante diminution (emploi, insertion, handicap,...). De même, il existe un réel déficit et un âge avancé des médecins généralistes et des dentistes en Tarentaise. 68 % des médecins en activité ont plus de 50 ans et 38 % ont plus de 55 ans et seront à la retraite dans 10 ans. Les médecins spécialistes sont quant à eux très peu représentés sur le territoire. Les habitants doivent donc se déplacer jusqu'à Albertville voire Chambéry pour bénéficier de soins spécialisés.

Opportunités

Un environnement et un dynamisme économique à valoriser

La Tarentaise possède des paysages remarquables, un patrimoine naturel identitaire, un Parc National garant d'une gestion optimale de la biodiversité, également vecteur d'attractivité touristique. L'activité touristique impulse le développement de secteurs connexes (services, construction, artisanat) et ouvre le champ de la diversification.

De nombreuses ressources naturelles et humaines potentielles pour réussir le pari de la transition énergétique

- Le territoire comporte également des gisements énergétiques importants avec un certain potentiel de développement : solaire (villages des adrets,...), géothermie (nappes en fonds de vallées ou sondes verticales), biogaz (déchets de restauration en station, déchets agricoles...), bois énergie (pour l'instant peu mobilisé à cause des coûts d'exploitation en forêt), hydraulique (sur les réseaux d'eau).
- L'activité agricole apporte une importante production de matière organique actuellement non valorisée mais qui pourrait être à terme une nouvelle source de production énergétique : 90 à 100 000 m³/hiver avec les bovins et 8 500 m³/hiver avec les ovins/caprins.
- Le bois se positionne comme un matériau d'avenir : dans la construction (performant, isolant et faiblement émissif) et pour l'énergie (biomasse). Malgré les difficultés d'exploitation et un trou de production dans les forêts relevant du régime forestier, les volumes disponibles en Tarentaise restent importants. Les nombreux artisans présents sur le territoire, une fois formés et sensibilisés, peuvent être des relais efficaces pour la transition énergétique.

Les multiples prairies naturelles, les alpages et les forêts sont de précieux « puits de carbone » pour le territoire et un facteur de résilience non négligeable face au changement climatique. Par ailleurs, cette richesse environnementale et patrimoniale est également à valoriser pour développer des activités sportives, ludiques et culturelles tout au long de l'année. De plus, les espaces prairiaux de Tarentaise bénéficient d'une « garantie minimum d'entretien et de valorisation » grâce à un cahier des charges « Beaufort » qui impose à minima 75 % d'autonomie en foin et pâture.

Un territoire attractif en termes de qualité de vie et d'emploi

La qualité de vie sur le territoire le rend attractif auprès des ménages actifs. Cette qualité de vie est à valoriser pour favoriser l'installation de ménages mais aussi de nouveaux services.

L'attractivité est en partie due à une forte densité d'emplois avec 21 % des emplois de Savoie alors que la population ne représente que 13 % de la population savoyarde. L'emploi saisonnier notamment représente un facteur d'attractivité fort pour les ménages extérieurs au territoire tarin. Cette attractivité implique l'arrivée de nouveaux ménages, et peut aboutir sur une installation définitive sur le territoire. Il existe un réel maillage associatif et un fonctionnement local partenarial.

- La structuration médico-sociale est forte à l'échelle de la Tarentaise et facilite la mise en place de nouveaux projets à l'échelle du territoire.
- Le territoire bénéficie de la présence d'équipements culturels structurants (écoles de musique intercommunales, salles de spectacles de qualité, ou encore lieux d'exposition telle que la Maison des Arts sur le canton d'Aime) et de la proximité du Dôme Théâtre à Albertville, scène régionale.
- Les associations actives du territoire comme « Tarentaise Vanoise Insertion » soutenant l'économie sociale et solidaire, jusqu'à aujourd'hui peu présente en Tarentaise (7 % en Tarentaise alors qu'elle est de 13 % en Rhône-Alpes), se présentent comme les piliers d'une nouvelle dynamique territoriale sur lesquelles la Tarentaise peut s'appuyer pour la mise en place de nouveaux projets.



Des ressources naturelles déjà impactées par le changement climatique, fragilisées par les pressions humaines...

- A Bourg-St-Maurice, l'augmentation des températures moyennes annuelles a atteint + 1,8°C entre le début du siècle dernier et 2013, soit deux à trois fois plus que la moyenne mondiale. Ces températures plus chaudes ont fait remonter la limite pluie-neige et donc diminuer l'enneigement. Les précipitations n'ont pas évolué significativement, mais le bilan hydrique a chuté car dans le même temps l'évapotranspiration a augmenté de presque 8% et les canicules et sécheresses sont devenues plus récurrentes.
- La montée des températures a déjà transformé l'environnement montagnard : baisse de l'enneigement de 25 % vers 1500 m, recul des glaciers, avancée de la phénologie des plantes d'une dizaine de jours au printemps, remontée de la végétation, tendance à la fonte du permafrost,... Ces effets iront en s'amplifiant dans l'avenir avec le changement climatique, et interféreront avec les trajectoires de développement de la Tarentaise.
- De nombreuses espèces endémiques au milieu de haute montagne, parfois d'intérêt communautaire, les plus emblématiques constituant l'identité même du territoire (bouquetin, tétras-lyre, gypaète, lagopède, sabots de Vénus...) sont fragilisées, voire menacées par la pression humaine, la fermeture des milieux et le changement climatique (remontée des espèces, voire disparition pour les espèces de l'étage nival).
- A l'avenir, le développement des parasites en lien avec les épisodes de sécheresse (scolyte de l'épicéa, chalarra fraxinea du frêne...) pourront fragiliser encore davantage le milieu forestier.
- Les paysages se banalisent de manière lente et insidieuse, notamment à cause des dynamiques de fermeture sans retour (enrichissement lié à une diminution progressive de la main d'œuvre agricole), ainsi que par la pression urbaine, autour des villages, des hameaux et des stations de sports d'hiver.
- La ressource en eau est très convoitée, avec des usages cumulés : alimentation en eau potable, hydroélectricité, neige de culture, irrigation, sports d'eau vive, pêche...
- **... avec des répercussions sur les activités économiques**
 - Les sécheresses et déficits pluviométriques remettent en cause les gains de productivité des exploitations agricoles, l'autonomie fourragère de l'AOP Beaufort (maigre récolte de fourrage) et la production laitière.
 - L'économie hivernale se déroule « en pointillés » avec des stations de ski fragilisées par l'apparition de périodes à l'enneigement minimal. L'enneigement artificiel accentue les tensions sur la ressource en eau, naturellement limitée en ces périodes d'été. Les stations s'interrogent sur l'impact que peut avoir le changement climatique sur leur fonctionnement au quotidien et les comportements de la clientèle. L'offre touristique fait également face à une érosion constante de la capacité d'hébergement touristique professionnel (démantèlement des résidences de tourisme en copropriétés classiques) compensée par la construction de nouveaux lits, consommateurs d'espaces.



- **Une vulnérabilité également creusée par la dépendance aux énergies fossiles**

Le territoire est très fortement dépendant à l'énergie (fioul, électricité) avec pour conséquence une augmentation du nombre de foyers en situation de précarité énergétique (hausse des demandes de FSL) et une interrogation quant à l'avenir des industries électro-intensives sur le territoire, totalement tributaires du coût de l'énergie (ex. Ferropem, industrie de production de silicium, consomme 550 GWh/an).

La pérennité de l'activité agricole en Tarentaise remise en question

La baisse du nombre d'exploitations liée entre autre au vieillissement des chefs d'exploitation (sur le canton de Bourg-Saint-Maurice, les agriculteurs de plus de 55 ans représentent 42 % du cheptel laitier) se poursuit inexorablement. Par ailleurs, le foncier déjà extrêmement contraint deviendra de plus en plus cher : les 3 % du territoire de Tarentaise à une altitude inférieure à 1500 m et présentant une pente modérée sont déjà fortement occupés par les infrastructures et l'urbanisation et convoités pour de multiples usages... Cette situation est alarmante : le système d'exploitation repose sur un équilibre entre surfaces de fonds de vallée (près de fauche, nécessaires au foin et à l'épandage) et les alpages, les droits à produire, le nombre d'animaux,... Il est estimé que la perte d'1ha de fauche entraîne l'abandon de 2 ha de pâture et de 3 ha d'alpage.

L'aggravation de la « fracture » démographique, spatiale et sociale et la diminution des services induisant une perte d'attractivité du territoire

- L'INSEE projette que, pour une situation similaire à celle d'aujourd'hui, la Tarentaise comptera 56 000 habitants à l'horizon 2031. L'âge moyen de la population sera de 43 ans (38 ans aujourd'hui), les personnes de 60 ans et plus seront plus nombreuses que les moins de 20 ans. Le départ des 15-25 ans, fragilise l'économie locale, freinant le développement de nouvelles filières, innovantes ou d'excellence.
- Le recours massif aux saisonniers extérieurs (l'hiver 67 % des saisonniers viennent de l'extérieur de la Savoie), représente une fragilité pour le modèle économique de la Tarentaise.
- La difficulté d'accès aux services de santé va s'aggraver en vallée et en stations. La réorganisation hospitalière du site de Moûtiers allant dans le sens d'une diminution des activités hospitalières développées va induire des recours sur Albertville, Chambéry ou Grenoble. La fracture spatiale et sociale entre anciens et néo-ruraux, en l'absence ou l'inadaptation de services et d'équipements aux nouveaux besoins, tend à s'accroître, paupérisant les uns, conduisant les autres à multiplier les déplacements.
- Les migrations alternantes vont augmenter pour l'accès au travail, aux équipements et aux services, générant une croissance des déplacements, induisant des territoires isolés et sous-équipés du fait de l'éloignement des pôles d'équipements et de services et une perte d'attractivité auprès des permanents.

1.1.4 Identification des enjeux

La Tarentaise est un territoire qui a su tirer parti de ses ressources naturelles et de son environnement. Cependant de par son ultra-spécialisation économique (tourisme de sport d'hiver et filière Beaufort...), elle fait face à une vulnérabilité accrue face au changement climatique et à la hausse du prix des énergies fossiles.

La richesse produite par l'activité des stations de sports d'hiver est une réalité saisonnière et territorialisée, concentrée sur certains versants. Elle peut s'avérer clivante pour une partie de la population qui ne bénéficie pas de ses retombées, créant ainsi un territoire à double vitesse.

En réalité, le territoire de Tarentaise est très hétérogène, caractérisé par différentes dynamiques :

- **spatiales**, induites par la nature même de son relief, opposant adrets, ubacs et fonds de vallées, accentuant les difficultés et le temps consacré à relier les différents « pôles » du même territoire ;
- **temporelles**, marquées par une activité à double vitesse entre « saisons touristiques » et périodes « creuses » ;
- **territoriales**, entre les stations, pôles créateurs de richesses et véritables « ilots urbains » durant 4 mois dans l'année,... et le reste du territoire, au profil fondamentalement rural.

1.2 Un projet de territoire construit en concertation

1.2.1 Bilan positif des précédents programmes

La première démarche de développement local en Tarentaise remonte au Contrat Global de Développement (CGD) initié par la Région Rhône-Alpes et soutenu par le Département de la Savoie. Les réflexions ont débuté en 1996. Après plusieurs années d'échange et de construction, le CGD Tarentaise Vanoise a été déposé ; il est devenu opérationnel en 1999.

Les résultats positifs ont encouragé les élus à poursuivre et à s'organiser à l'échelle « Tarentaise ». Ainsi, en mars 2005, le territoire s'est structuré avec la création de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV) sous forme de syndicat mixte. Les compétences de l'APTV ont été limitées à l'étude et à la prospective sur la vallée, aux portages des procédures et démarches de développement, à certaines actions d'échelle Tarentaise.

Dès 2005, l'APTV a mobilisé de nombreux acteurs, bien au-delà des élus (associations, institutionnels, personnes qualifiées...) afin de définir son projet de territoire.

Celui-ci a fixé les grandes orientations pour la vallée, traduit dans une charte de développement qui s'appuyait sur 4 axes :

Axe 1 : Placer l'environnement et l'espace au centre des préoccupations locales

Axe 2 : Conforter la qualité de vie des habitants

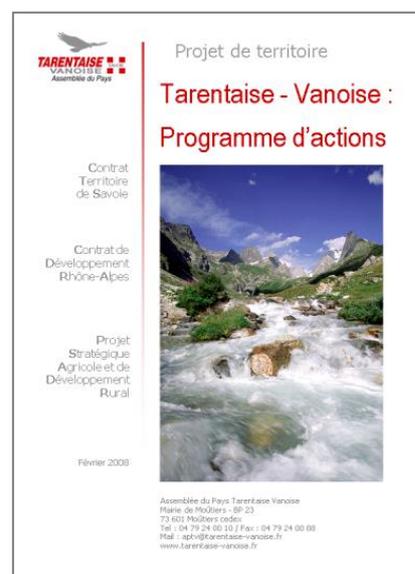
Axe 3 : Adapter l'activité économique

Axe 4 : Renforcer l'unité du Pays

La seconde étape a permis de définir un programme d'actions cohérent et concerté pour lequel l'APTV a mobilisé différents outils financiers (CDRA, PSADER, CTS ...) pour la période 2007-2012. En 2011 et 2012, deux avenants CDRA et CTS ont été signés. Au total, 15 millions d'euros de projets ont été subventionnés par la Région à hauteur de 4,3 millions d'euros. Le Conseil Général a apporté de manière complémentaire et cohérente 2,4 millions d'euros à travers le Contrat Territoire de Savoie. Durant ces huit dernières années, le comité de pilotage commun au CDRA et au CTS s'est réuni trois à quatre fois par an, tout comme le comité de pilotage PSADER-PPT.

Le CDRA Tarentaise Vanoise 2007-2012 portait sur un montant de 3 641 000 €, celui du PSADER sur 700 900 €. Le montant du CTS était pour sa part de 2 418 000 €.

Quatre axes avaient été retenus, regroupant 42 actions :



Axe de développement	Subvention CDRA PSADER	Subvention CTS
Espace et environnement	1 233 400 € – 28%	536 436 € – 27 %
Qualité de vie et Culture	383 686 € – 9%	798 300 – 40%
Economie	2 206 914 € – 51%	292 032 € - 14%
Unité du Pays	518 000 € – 12%	388 052 – 19%

En 2012, au terme des procédures CDRA et CTS, l'APTV s'est remobilisée pour lancer un nouveau projet de territoire, en cohérence avec le futur SCOT et le Plan Climat Energie Territorial.

1.2.2 Modalités de concertation

Une large ouverture et une bonne mobilisation des acteurs du territoire

La mobilisation des acteurs locaux (associations, personnes ressources, acteurs socio-économiques...) a été importante au sein des commissions et groupes de travail.

Depuis la préparation du CGD en 1996, la Tarentaise dispose d'une solide expérience de travail en commun et d'échange. Afin de préparer le projet de territoire, seize commissions de travail ont été mises en place pour associer un maximum d'acteurs afin de poser tous les enjeux pour la Tarentaise de demain.

Ainsi, la démarche de co-construction proposée s'est appuyée sur les forces vives du territoire et ses acteurs locaux qui jouent un rôle quotidien dans le développement et l'accompagnement des dynamiques locales. Travailler en commission a permis une forte implication des acteurs locaux, proches du territoire. La gouvernance n'en a été que plus renforcée. Pas moins de 45 réunions se sont déroulées sur le territoire et 375 personnes ont été mobilisées pour la construction du projet.

Il est à signaler que les thématiques autour de l'eau sont traitées par ailleurs au sein du Comité de Bassin Versant « Isère en Tarentaise » et de ses ateliers de travail (une douzaine au total).

Chaque groupe et commission de travail ont fonctionné selon les mêmes principes :

- Responsabilité d'un élu de Tarentaise, membre ou non du Comité syndical de l'APTV.
- Ouverture de la commission aux :
 - élus de l'ensemble du territoire, membres ou non de l'APTV,
 - membres désignés par le Conseil Local de Développement (CLD) (2 ou 3 membres par commission), rapporteurs auprès du CLD,
 - institutionnels, associations, personnes ressources,
 - partenaires : Conseil Régional, Conseil Général, Etat...

Les Commissions et groupes de travail avaient pour objectifs de définir, dans un premier temps, les enjeux et les orientations. La définition des enjeux s'est appuyée sur les différentes études, débats et positions récentes des instances de l'APTV. Elle a été complétée par l'expérience et la connaissance de chacun.

La démarche a recherché la cohérence de l'ensemble du projet de territoire, au regard de la transversalité des actions et du développement durable.

Le rôle et l'implication du CLD

Dans l'esprit de la loi Voynet de 1999 sur les Pays qui préconise une assemblée consultative, un Conseil Local de Développement a été mis en place parallèlement à la création de l'APTV en 2005. Il est constitué de représentants de la société civile des 4 cantons de Tarentaise : habitants, associatifs, acteurs économiques, syndicats.... Le Conseil Local de Développement de Tarentaise regroupe plus de 70 personnes et se réunit en moyenne une fois par mois. A chaque réunion, ce sont entre 20 et 25 personnes qui participent.



Les portes du CLD sont ouvertes à toutes les personnes qui souhaitent s'impliquer et participer au développement de la vallée, faire entendre leur avis sur l'avenir et les grands défis de la Tarentaise.

Souhaitant doter le CLD de ses propres moyens de fonctionnement, le territoire a confié son animation au Comité de Bassin d'Emploi (CBE) de l'arrondissement d'Albertville, association regroupant collectivités, entreprises, salariés et acteur de l'économie sociale et solidaire.

La co-construction avec les membres du Conseil Local de Développement et l'APTV se réalise depuis l'élaboration des contrats CDRA-CTS en 2005 puis la mise en œuvre du programme d'actions en 2007.

Le CLD a ainsi une place au sein de toutes les instances de pilotage en Tarentaise (Contrat de Bassin Versant, CTS, Comité technique SCOT, ...).

La participation du CLD s'est traduite par :

- Participation de 2 ou 3 membres dans toutes les commissions et groupes de travail.
- Autosaisie de sujets de réflexion alimentant les orientations stratégiques.
- Avis sur différentes thématiques et à chaque grande étape du projet de territoire (la candidature, la charte, le programme d'actions...).

1.2.3 Liens et partenariats

Les liens avec le Parc national de la Vanoise

Le Parc national de la Vanoise est le premier parc national français, créé en 1963. Il est formé de 29 communes dont 17 en Tarentaise. Au-delà de son rôle de protection de l'environnement, il constitue un atout pour le tourisme estival.

La loi de 2006 relative aux évolutions des parcs nationaux lui a donné une nouvelle ambition : nouer des partenariats renforcés avec les communes et partenaires du Parc par le biais d'un projet de territoire, la charte, à l'image des parcs naturels régionaux. Cette charte constitue un projet de protection, de préservation et de développement durable à 15 ans.

Le fait que le cœur du Parc national de la Vanoise jouxte l'environnement aménagé des stations de Tarentaise ne facilite pas les discussions entre le Parc et les communes. Les échanges autour de la charte du Parc n'ont pas encore débouché sur un accord local et ont momentanément tendu de nouveau les relations entre les élus communaux et le Parc. La construction de projets communs APTV PNV se trouve ponctuellement ralentie par cette situation, mais des perspectives de partenariat existent sur différents domaines.



Certaines actions ont permis de rapprocher l'APTV et le Parc : organisation d'un concours des prairies fleuries en 2011 et 2012, co-animation du Plan Climat Energie Territorial... Parallèlement, le Parc participe aux commissions de travail de l'APTV (commission tourisme d'été, comité de pilotage PSADER-PPT) et l'APTV fait partie de différentes commissions du Parc : Agriculture, Tourisme... Le Parc est également présent au sein du CLD.

Le partenariat entre l'APTV et le PNV a beaucoup progressé depuis plusieurs années et le Parc fait désormais partie du paysage institutionnel du territoire. Des échanges poussés réguliers sont programmés afin de construire des actions communes, ou au moins cohérentes sur le territoire tarin de la Vanoise.

Les partenariats avec les territoires voisins

Ancienne voie de passage, la Tarentaise conserve de son passé une ouverture vers l'extérieur. Elle entretient ainsi des relations avec les territoires voisins.

La proximité géographique, conjuguée à la proximité économique oblige la Tarentaise à échanger avec Arlysère (bassin d'Albertville) sur certaines dimensions : transport, commerce, développement économique... Ainsi les questions de développement économique et de Ressources Humaines ont permis des mutualisations autour d'acteurs communs.

- Albertville Tarentaise Expansion (Altex), agence de développement économique travaille à l'échelle des 2 territoires sur les questions de création et reprise d'entreprises, accompagnement, lien entre le monde des entreprises et celui des collectivités...
- Le Comité de Bassin d'Emploi (CBE) anime le CTEF sur l'arrondissement d'Albertville et est en charge de l'animation des 2 CLD.
- Sur le plan culturel, le rayonnement du Dôme Théâtre installé à Albertville est également un facteur de rapprochement et d'échange. Des tarifs préférentiels sont accordés sur certaines sorties et des spectacles décentralisés du Dôme Théâtre sont produits en Tarentaise.

2. Orientations stratégiques

2.1 Les choix du territoire

A partir du diagnostic et des enjeux travaillés en commission, le Comité de Pilotage CDDRA CTS et les élus de l'APTIV ont réalisé des choix pour les orientations au sein des politiques de développement à l'horizon des 10-15 prochaines années.

2.1.1 Renoncement : le tourisme d'hiver, cœur de l'économie

La Tarentaise est sans nul doute l'une des plus grandes vallées touristiques du monde avec 360 000 lits touristiques et 20 millions de nuitées annuelles dont 16 millions en hiver. L'activité touristique hivernale constitue le moteur de l'économie de la vallée. En pointe depuis les années 80-90 en tant que « modèle » de développement touristique, le territoire a réussi à se positionner comme leader sur un marché mondial extrêmement concurrenté.

Le territoire, à travers ses élus et ses forces vives, renonce à intervenir dans le cadre de ses politiques contractuelles sur le cœur de son fonctionnement et de son économie : le tourisme d'hiver.



Cette position se justifie par :

- Un choix qui s'inscrit dans la poursuite des précédentes politiques du CGD puis du CDRA CTS qui n'avaient pas soutenu d'opérations relatives au tourisme d'hiver.
- Des projets principalement à l'échelle « station » plus que « vallée ».
- Des besoins qui ne sont pas à la hauteur des moyens dévolus aux CDDRA et CTS.
- Des stations qui génèrent une richesse et une capacité d'auto-développement en dehors du soutien de politiques publiques.

Sans doute, très peu de territoires construisent leur stratégie de développement sur la périphérie de leur fonctionnement et de leurs problématiques. C'est ce choix délibéré que la Tarentaise renouvelle pour ses contrats CDDRA et CTS de 3^{ème} génération.

Toutefois, la question de l'immobilier de loisirs est en dehors de cette restriction puisqu'elle impacte le modèle du développement économique dans son ensemble ainsi que la consommation foncière et qu'elle constitue un élément fort pour la diversification touristique et la fréquentation estivale.

2.1.2 Stratégie retenue : diversification de l'économie touristique

Maintenir la performance du modèle ski en hiver est une nécessité qui s'appuie sur un positionnement leader exigeant l'adaptation aux changements, mais aussi le renouvellement de l'offre et de la clientèle. Il n'est nullement question de remettre en cause le positionnement hivernal de la vallée, facteur de richesse et de réussite pour l'économie locale.

La bonne santé économique de la vallée a écarté toute remise en cause du modèle économique et social mis en place en Tarentaise depuis les années 1960. Favorisée par sa géographie, la vallée a d'ailleurs poussé au paroxysme ce modèle de développement français des stations de montagne.

Cependant aujourd'hui, plusieurs interrogations majeures se posent :

- Basé sur la construction immobilière et le développement continu de la capacité d'accueil, le système atteint progressivement ses limites en raison de la géographie des sites et de la vallée, et des préoccupations montantes en matière d'environnement au sens large. Légitimement, se pose la question de la durabilité du modèle mis en place.
- Face à la concurrence croissante des stations entre elles en France et à l'étranger, à l'évolution de la demande « interne » et aux attentes par rapport à la diversité des loisirs, combien de temps le système mis en place est-il viable ?
- Si les chiffres d'affaires sont globalement constants, leur légère croissance est plus liée à une hausse des tarifs qu'à une augmentation de la fréquentation. Quelle est la limite de ce développement ?
- Quel est l'équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement ?
- Quelles sont les limites données par les ressources du territoire : espace, eau, agriculture etc. ?
- Comment le développement touristique actuel peut diffuser au mieux sur le territoire et auprès de la population ?
- Comment le tourisme peut être un vecteur d'unité et d'identité de la Tarentaise, ne plus être une frontière entre le haut et le bas, mais bâtisseur d'un nouvel espace de solidarité ?

Les élus du Comité de Pilotage CDDRA CTS et les élus de l'APTIV se positionnent face à ces questions majeures autour de l'avenir de la vallée en choisissant une stratégie pour la construction du projet de territoire :

Compléter, ou élargir le modèle actuel dominant du « tout ski et du tout hiver » constitue le cœur de la charte de développement. La diversification est une priorité avec des degrés variables selon les potentialités des différentes communes, sans remettre en cause pour autant les acquis du tourisme hivernal.



Pourquoi compléter et diversifier le modèle économique du « tout hiver » ?

Plusieurs éléments plaident pour élargir le modèle actuel :

- Un développement économique sera toujours plus robuste face aux aléas futurs s'il est diversifié.
- Une motivation sociale afin d'offrir notamment des emplois à l'année et limiter les effets de la saisonnalité. Le territoire devra rechercher un développement pour les différentes populations de Tarentaise.
- Un aménagement du territoire qui recherche de nouveaux équilibres entre les stations, fonds de vallée et villages. Permettre de passer d'une opposition station/vallée à une complémentarité effective apparaît un enjeu local majeur. La réduction de l'écart entre le « bas » et le « haut » permettra une meilleure intégration de la vallée et des adrets dans une stratégie globale.
- Les questions du fonctionnement local avec une nouvelle unité du territoire qui limite les disparités territoriales.
- Une nécessaire diversification face aux évolutions du climat. L'activité touristique hivernale est dépendante des conditions climatiques, notamment en ce qui concerne la durée et la qualité de l'enneigement. Même si les stations de Tarentaise tirent leur épingle du jeu face à d'autres destinations plus basses en altitude, les changements climatiques actuels observés à une échelle mondiale doivent amener le territoire à réfléchir sur les différents moyens de prendre en compte ce phénomène dans les projets de développement économique en montagne.

Comment compléter et diversifier le modèle « tout hiver » ?

La concrétisation de la stratégie générale et sa traduction en orientations puis en programme d'actions demande une large mobilisation des acteurs du territoire : publics, privés, associatifs et institutionnels. Différents pans de l'action publique doivent s'élaborer conjointement pour viser de réelles évolutions, depuis une politique autour du tourisme d'été en passant par le paysage, les transports, l'agriculture ou l'attractivité résidentielle.

Les orientations de la Charte de Développement visent un nouveau mode de développement à travers :

- un tourisme élargi dans le temps et dans l'espace,
- un tourisme été/hiver qui avance vers une perspective de durabilité,
- une activité économique reliée à l'ensemble des ressources et potentialités de la vallée : agriculture, forêt, environnement, artisanat, marchés locaux,...
- un « mieux vivre ensemble » en Tarentaise.

Ce rééquilibrage de l'activité économique dominante s'appuie sur une diversification du tourisme tel qu'il existe actuellement, et des activités économiques locales. La diversification touristique exige de préserver et valoriser l'ensemble des atouts de la Tarentaise, dont en premier lieu son cadre naturel, ses paysages et ses grands équilibres. Une consommation foncière désordonnée et sur le rythme de ces dernières années (plus de 75 ha/an) est contraire à ce scénario de diversification du tourisme estival. Accueillir des touristes en vallée ou en été nécessite d'assurer des liaisons sur le territoire et de travailler sur les questions des déplacements tout en intégrant les besoins des habitants locaux qui travaillent et vivent sur la vallée.

Par ailleurs, même si les potentialités de développement hors tourisme restent limitées, la Tarentaise peut valoriser des ressources autres que les loisirs : ressources naturelles, eaux, matières premières, savoir-faire...

Le « mieux vivre ensemble » en Tarentaise

Suite à la large mobilisation des commissions de travail, les objectifs autour des services à la population et de la qualité de vie de manière générale se définissent selon trois grands axes :

- Garantir une offre de santé de proximité
- Renforcer le lien social et soutenir le quotidien des différentes populations
- Accompagner les jeunes dans les différentes composantes de leur vie



Les services à la population sont un enjeu important du « bien vivre » et du « bien vivre ensemble ». La cohésion sociale et les services apportés aux habitants sont des facteurs clés pour l'attractivité du territoire. Ces objectifs garantissent le maintien des services actuels, le soutien aux publics fragiles (personnes âgées, handicapées, jeunes ...) et la cohésion sociale.

Les services à la population sont un enjeu important du « bien vivre » et du « bien vivre ensemble ». La cohésion sociale et les services apportés à la population sont des facteurs clés pour l'attractivité du territoire.

Malgré la qualité de l'environnement, vivre en Tarentaise et s'installer durablement dans la vallée n'est pas si évident. En effet, la vallée aux confins du Département et des grandes zones d'emploi n'est pas attractive pour une large part de la population. Si la Tarentaise propose de nombreux emplois, ceux-ci sont d'abord liés à l'activité touristique. Le territoire a un spectre d'emplois très resserré et n'offre pas la diversité que peuvent offrir des secteurs comme Grenoble, Annecy ou même Chambéry. Eloignée des centres urbains, des zones d'emploi diversifiées, des lieux de diffusion culturelle, la vallée ne facilite pas une installation durable d'autant plus que les services, l'offre de formation, le logement sont aussi pénalisants.

2.2 Le Projet de Territoire

L'importante mobilisation menée depuis l'automne 2012 a permis d'établir un Projet de Territoire à l'échelle de la Tarentaise. Le « souhaitable » pour la vallée a été exprimé. Etendus aux réflexions SCOT, Plan Climat et à celles liées à l'eau, les principaux enjeux de développement sur les 15 prochaines années sont alors abordés et s'organisent autour des orientations suivantes.

L'enjeu :

Le rééquilibrage d'une grande vallée touristique ou comment compléter / diversifier le modèle du « tout hiver »

En lien avec les ressources locales, le territoire et ses acteurs, cet enjeu se concrétise à travers trois orientations complémentaires :



1/ Développer résolument une dynamique touristique estivale coordonnée à l'échelle de la vallée

2/ Diversifier l'économie par le soutien aux filières hors tourisme

- 2.1/ Soutenir et diversifier le tissu économique et commercial
- 2.2 / Conforter une agriculture économiquement viable et respectueuse de l'environnement
- 2.3 / Renforcer les fonctions économiques et environnementales de la forêt
- 2.4/ Prendre en compte la saisonnalité

3/ Préserver le foncier et l'environnement, valeurs pour l'avenir touristique et fondements des équilibres de la vallée

- 3.1/ Anticiper et gérer les conflits d'usage sur un foncier contraint
- 3.2 / Développer un programme de Remise en Tourisme de l'Immobilier de Loisirs (RETIL)
- 3.3 / Gérer pour l'avenir touristique les espaces naturels

Ses conditions de mise en œuvre

L'aspect économique est le cœur de la Charte de Développement de Tarentaise, mais il doit être accompagné pour une mise en œuvre effective de cette diversification. En effet, au regard de la situation géographique de la Tarentaise aux confins de la Région, dans un contexte montagnard marqué, un certain nombre d'éléments constituent des clauses pénalisantes, voire suspensives, pour une évolution du modèle actuel. Les conditions de mise en œuvre du rééquilibrage économique s'articulent autour de :

4/ Augmenter l'attractivité résidentielle de la vallée

- 4.1 / Considérer les problèmes de distance, d'isolement et d'accès, afin de développer de nouveaux équilibres et d'envisager un nouveau tourisme de territoire
- 4.2 / Bien habiter en Tarentaise, afin d'être attractif pour une population jeune et active
- 4.3 / S'appuyer sur la culture et le sport pour maintenir cette attractivité

La prise en compte de la ruralité montagnarde et le mieux vivre ensemble

Maintenir les services actuels, soutenir les publics fragiles (personnes âgées, handicapées, jeunes ...) et favoriser la cohésion sociale

5/ Garantir une offre de santé de proximité

6/ Accompagner les jeunes dans les différentes composantes de leur vie

7/ Renforcer le lien social et soutenir le quotidien des différentes populations

Ce Projet de Territoire s'organise autour de nombreuses orientations qui ne font pas l'objet de hiérarchie et de priorités, il balaye les enjeux et les réponses possibles à l'échelle Tarentaise. L'approche prospective du diagnostic, les réflexions en cours (SCOT, PCET, Santé, Eau,...), le croisement avec les politiques possibles et les orientations des divers partenaires ont amené les élus et membres du Comité de Pilotage CDDRA CTS à positionner progressivement leurs priorités pour la Charte de Développement du territoire.

2.3 La cohérence

2.3.1 Entre les politiques de développement et d'aménagement

Le territoire a débattu le PADD du SCOT en février 2014. Les choix qui se construisent autour du SCOT sont en cohérence avec les orientations des programmes de financement CTS. La complémentarité entre les politiques d'aménagement et de développement en œuvre sur le territoire apparaît très logiquement. Le SCOT vient poser et spatialiser les enjeux alors que les politiques de développement CDDRA et CTS favorisent la concrétisation, la mise en œuvre opérationnelle de certaines de ces orientations.

Les différentes approches et les différentes méthodes de travail mises en œuvre sur la Tarentaise débouchent sur les mêmes conclusions : la diversification envisagée, variable selon les secteurs et selon des intensités différentes est une nécessité, mais ne peut se faire au détriment de l'hiver qui reste la saison phare.

2.3.2 Entre les différents contrats de développement

Le syndicat mixte APTV est le porteur de la contractualisation des programmes de financement CDDRA, CTS et d'une candidature Leader déposée auprès de la Région en octobre 2014. L'élaboration du projet de territoire en 2013 et 2014 et la charte qui a été produite sont les supports qui permettent de déployer ces différents programmes de façon complémentaire, chacun approfondissant une ou plusieurs orientations du projet de territoire.

Le programme d'actions du CDDRA est concentré sur la diversification économique et l'amélioration de ses conditions (habitat, agriculture, déplacements ...). Le programme du volet local du CTS va au-delà des aspects de diversification en prenant en compte le mieux vivre ensemble, les services et les actions sur le climat.

Enfin la candidature à un programme Européen LEADER prévoit un approfondissement de la stratégie territoriale sur les aspects vitalité sociale et changement climatique : comment la vitalité sociale du territoire peut lui permettre d'être plus résilient face aux changements ?

Ces trois programmes de développement généraux sont complétés par des programmes thématiques ciblés : Contrat Local de Santé (en cours d'élaboration), Projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC – candidature en cours)...

2.3.3 Les approches transversales Climat Energie et Développement Durable

La structuration de la démarche Climat Energie

En 2012, l'APTV s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à l'échelle des 43 communes, mais aussi dans une animation spécifique en vue de sa déclinaison concrète dans les politiques publiques de l'APTV et de ses partenaires. Le plan climat Tarentaise est une démarche volontaire, d'autant plus intéressante que jusqu'à présent peu de territoires de montagne, a fortiori touristiques, l'ont initié.

La Tarentaise doit anticiper les évolutions à venir et être active sur un sujet aussi sensible que stratégique pour une destination touristique fortement dépendante des conditions climatiques.

Dans un contexte général de lutte contre le changement climatique et depuis le lancement du Plan Climat National en 2004, de nombreuses collectivités ont choisi de mener une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et/ou d'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'avoir un projet global autour de la dimension climatique intégrant le défi économique et social qui s'appuie sur l'atténuation, l'adaptation, mais aussi sur le suivi et évaluation du programme et la sensibilisation des acteurs.



La démarche d'élaboration d'un PCET en Tarentaise s'appuie sur une démarche clairement posée et s'organise en différentes étapes qui consistent à identifier et inventorier :

- les principales sources d'émission de GES,
- les moyens de réduire les émissions de GES,
- les enjeux de vulnérabilité du territoire du fait du changement climatique,
- les axes de réduction de la vulnérabilité du territoire.

Le diagnostic GES finalisé en juin 2013 a montré un très fort impact de l'activité touristique (67 % des émissions de GES) et le transport y tient une place prépondérante.

La réalisation de ce diagnostic s'est accompagnée d'une réflexion avec les différents acteurs et partenaires sur la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique et l'évolution du prix des énergies. A partir des productions des différentes instances du territoire et sur la base des retours d'expériences des collectivités, un forum prévu début octobre permettra l'élaboration collective du plan d'actions du PCET.

Les horizons du PCET sont 2020 puis 2050 (date d'objectif du facteur 4 pour la France).

La mise en place et la prise en considération du PCET seront concrétisées à travers :

- des actions propres au fonctionnement de la structure APTV,
- le projet de territoire de l'APTV qui intégrera la dimension atténuation et adaptation climatique,
- le SCOT Tarentaise qui doit intégrer de manière obligatoire les considérations énergie et GES depuis le Grenelle 2,
- les procédures contractuelles qui permettront de soutenir la réalisation du programme d'actions.

Dans tous les cas, la mobilisation locale des différents acteurs est une condition de réussite du PCET.

Des enjeux identifiés pour l'élaboration d'un plan d'actions

Les enjeux auxquels est confronté le territoire - réchauffement climatique, érosion de la biodiversité, diminution des ressources, risques naturels etc. - réclament de profondes mutations dans les modes et les volumes de production et de consommation. Ces mutations ne passent pas uniquement par des changements technologiques. L'évolution vers de nouvelles manières d'habiter, de se déplacer, de consommer, d'organiser ses loisirs, de vivre ensemble réclame d'incontournables changements de pratiques tant au niveau individuel que collectif.

Parallèlement, le SCOT en construction, vise à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles et forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, maîtriser les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Le projet de territoire a été construit dans cette logique de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique.

La prise en compte du développement durable

Tout au long du CDRA et du CTS précédents le territoire a réalisé une évaluation de chaque projet selon les critères du développement durable.

A l'occasion de la définition de sa nouvelle Charte de Développement CDDRA, la Tarentaise a amplifié les méthodes de travail initiées à travers les politiques précédentes : globalité et transversalité, participation des différents acteurs, projection dans le moyen terme.

- Est-ce que les objectifs actuels du territoire compromettent la réponse aux besoins des générations futures ?
- Est-ce que la construction du projet a répondu à une démarche de développement durable ?

En final, comment se positionnera le Projet de Territoire au regard du développement durable ?

Ainsi, chaque orientation de la Charte de Développement comporte une lecture des enjeux vis à vis du développement durable :

Environnement

- Quel est le lien entre l'orientation et le maintien durable d'un environnement de qualité ?

Economie

- Quel est l'impact sur le développement économique local ?

Social

- Quel est le lien entre l'orientation et le quotidien des habitants, aussi bien sur des questions sociales, culturelles, que de qualité de vie et d'identité ?

Gouvernance

- Quelle est l'ouverture vis-à-vis de la population et des acteurs locaux ?

3. Programme d'actions

Axe 1 Diversification et pérennisation de l'activité touristique

- Action 1.1 Diversifier et structurer l'offre touristique
- Action 1.2 Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication touristique estivale
- Action 1.3 Animer et conduire la démarche touristique estivale

Axe 2 Diversification de l'économie par le soutien aux filières hors tourisme

- Action 2.1 Structurer le développement économique
- Action 2.2 Accroître les potentialités du territoire

Axe 3 Soutien à une agriculture de montagne durable, une forêt multifonctionnelle et des milieux naturels préservés

- Action 3.1 Renforcer les circuits courts et soutenir les outils de production
- Action 3.2 Accompagner les acteurs du monde agricole et forestier
- Action 3.3 Maîtriser le foncier et mobiliser la ressource fourragère et forestière
Pour mémoire (uniquement CDDRA) :
- Action 3.4 Conforter le rôle environnemental et patrimoniale du milieu agricole et forestier
- Action 3.5 Animer le développement agricole et forestier
- Action 3.6 Se doter d'outils de planification sur les thématiques de l'eau

Axe 4 Développement de l'attractivité résidentielle de la vallée et de l'offre de santé et services

- Action 4.1 Développer un habitat et un urbanisme de qualité et des alternatives écomobiles
- Action 4.2 Doter le territoire d'équipements sportifs et culturels structurants
- Action 4.3 Garantir une offre de santé de proximité
- Action 4.4 Soutenir les dynamiques en direction de la jeunesse
- Action 4.5 Renforcer le lien social et soutenir le quotidien des différentes populations

Axe 5 Animer le territoire et l'engager dans une stratégie Energie Climat dans le sens de la transition énergétique

- Action 5.1 Animer le projet de territoire
- Action 5.2 Sensibiliser les acteurs aux enjeux énergie-climat et prospective
- Action 5.3 Accompagner la lutte contre la précarité énergétique
- Action 5.4 Animer la démarche Energie Climat

ACTION 1.1 Diversifier et structurer l'offre touristique

Contexte

La Tarentaise est mondialement connue grâce à ses stations de sports d'hiver qui ont permis le développement d'une économie forte basée sur des marques de grandes notoriétés (Courchevel, Tignes, Val d'Isère, La Plagne, Val Thorens...). En 2012, la vallée représente 18 % des nuitées estivales contre 40 % des nuitées hivernales en Savoie Mont Blanc. Le déséquilibre avec la fréquentation estivale, qui est en baisse continue depuis 2003 (-18% en neuf ans, pourcentage le plus important de Savoie Mont Blanc), est trop important pour être rattrapé. Toutefois, il convient de limiter la baisse de fréquentation estivale pour une meilleure stabilité de l'économie. Ainsi en 2010, l'étude sur le positionnement touristique de la Tarentaise, approuvée par les élus et les acteurs touristiques, a démontré la pertinence de l'échelle Tarentaise pour travailler sur le développement touristique estival.

Cette volonté de dynamiser l'économie estivale est soutenue depuis le début dans les contrats portés par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise. Le plan Tourisme a fortement contribué à équiper la Tarentaise d'infrastructures touristiques performantes. Quelques projets phares, comme l'itinéraire pédestre du Grand Tour de Tarentaise, ont pu ainsi voir le jour. La structuration doit continuer au niveau de ce produit estival phare mais aussi autour de nouveaux projets et notamment par l'amélioration des services annexes dont la clientèle a besoin. Ce sont l'ensemble de ces composantes qui permettront aux visiteurs de vivre une expérience montagne en Tarentaise réussie.

Objectifs de l'aide

- Développer et organiser une offre de qualité, orientée principalement vers les clientèles cibles
- Développer la randonnée, première des activités pratiquées par la clientèle
- Renforcer et personnaliser une offre touristique alliant identité et cohérence territoriale
- Renforcer la lisibilité du label Pays d'Art et d'Histoire

Nature et descriptif des projets

Poursuite de la politique randonnée :

- Amélioration des services et offres séjours tout compris autour de l'itinérance du Grand Tour de Tarentaise.
- Aménagement de sentiers ludiques structurants avec valorisation touristique du site (jeux, infos ludique...) en lien avec le PDIPR et avec le volet départemental.

Développement de la filière « eau » et notamment eau vive comme élément différenciant :

- Aménagement de sites d'activités aquatiques.
- Aménagement d'espaces d'accueil (multifonctionnels et mutualisés) en lien avec le Contrat de Bassin Versant et la CDESI.

Sauvegarde et valorisation touristique du patrimoine local

- Sauvegarde et transmission du patrimoine local préalable à sa valorisation touristique
- Soutien aux actions du Pays d'Art et d'Histoire (PAH).
- Mise en valeur des sites patrimoniaux (bâties ou naturels) identifiés dans les circuits de découverte Tarentaise.
- Soutien aux projets de mise en réseau mêlant l'offre patrimoniale et l'offre multi-activités vallée (culture, lieux de visites, activités de loisirs, panoramas...).

Schéma de signalisation touristique

- Poursuite du schéma départemental de signalisation touristique au niveau local après sélection des sites et des aménagements d'intérêt à l'échelle de la Tarentaise.

Développement de l'offre cyclo

- Aménagement d'itinéraires cyclo : travaux de sécurisation et jalonnement en lien avec le TDL.
- Développement d'une offre de vélos/VTT à assistance électrique : mise en place de sites pilotes.

Maîtres d'ouvrage : Collectivités, acteurs privés du tourisme, associations, APTV ou structure touristique Tarentaise, Parc national de la Vanoise, Fondation Facim...

Critères d'éligibilité

Type de dépenses possibles : travaux, études, communication, outils de médiation, appui technique...

- ✓ Cohérence avec la stratégie touristique Tarentaise : diversification de l'offre, clientèle cible, moyen de mise en tourisme
- ✓ Cohérence avec les schémas départementaux du tourisme et de la signalisation touristique
- ✓ Cohérence avec les critères d'éligibilité définis par le Département.
- ✓ Ancrage territoriale (partenariats, mise en tourisme, pérennité du projet, réseau pro....)
- ✓ Cohérence avec le schéma directeur de valorisation du patrimoine de Tarentaise (thèmes fédérateurs et emblématiques de la Tarentaise, ancrage dans des lieux historiques emblématiques,...) en lien avec le service de la conservation départementale du patrimoine et les itinéraires de découverte préalablement identifiés
- ✓ Qualité du projet (label qualité, DD, cohérence avec le Plan Climat, contrat de bassin, SCOT et autres démarches initiées par le territoire, structuration en réseau professionnel, moyens de promotion et communication, faisabilité économique et suivi financier : entretien et fonctionnement du projet, capacité d'autofinancement...)

Modalités d'intervention : 15% du montant subventionnable.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Plafond par projet	Autres financements
Politique randonnée	I	500 000	150 000	15%	22 500	5 000	CDDRA
Filière « eau »	I/F	533 333	362 565	15%	54 385	10 000	CDDRA
Sauvegarde pat local	F	50 000	50 000	40%	20 000	5 000	CDDRA
Soutien actions PAH	I/F	61 800	61 800	50%	30 900	5 000	
Site sur circuits touristiques et mise en valeur touristique	I	260 000	200 000	15%	30 000	6 000	
Cyclotourisme	I	200 000	200 000	15%	30 000	6 000	CDDRA
Signalisation	I	100 000	100 000	40%	40 000	8 000	CDDRA
TOTAL		1 815 133	1 124 365	15 à 50%	227 785		

Effets attendus

- ✓ Un positionnement estival fort et visible pour les clientèles extérieures.
- ✓ Attirance de nouvelles clientèles

Indicateurs de suivi

- ✓ Actions de promotion du Grand Tour de Tarentaise
- ✓ Nombre de package « rando »
- ✓ Nombre de réunions du réseau « eau vive » et participation
- ✓ Nombre d'espaces ou sites aménagés - Nombre d'itinéraires aménagés - Fréquentation des lieux de visites situés sur ces itinéraires

Lecture selon le développement durable

Economie	Diversification de l'offre et développement des activités marchandes. Aide au maintien de l'emploi. Valorisation des ressources patrimoniales et d'activités de loisirs.
Environnement	Mise en valeur d'activités douces et respectueuses de l'environnement Maintien de la qualité des paysages. Mutualisation des équipements.
Social	Meilleure prise en compte des cibles familles et jeunes (une politique tarifaire pourrait être étudiée). Accès libre à un plus grand nombre d'activités. Prise en compte de la clientèle en situation de handicap.
Gouvernance	Avis et/ou programmation des actions par les acteurs touristiques au sein de la commission tourisme (élus, institutionnels du tourisme et acteurs du territoire).
Validité Cohérence	Cohérence et liens avec les orientations touristiques de la Région Rhône-Alpes et du Département de Savoie.

ACTION 1.2 Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication touristique estivale

Contexte

La Tarentaise a initié il y a plus d'une dizaine d'années une politique d'accueil touristique à l'échelle des quarante-trois communes afin de répondre aux exigences des clientèles estivales et ainsi positionner la vallée comme une véritable destination touristique estivale. En effet, les clientèles en période estivale ont un mode de consommation bien différent des clientèles en séjour l'hiver. Tandis que la clientèle « ski » reste, pour la plupart, dans la station de son lieu d'hébergement, la clientèle estivale sillonne le territoire à la découverte des lieux de visites, des panoramas ou pour pratiquer des activités de pleine nature.

Il est donc primordial de se donner les moyens de poursuivre dans cette dynamique et de faciliter la découverte du territoire en replaçant les visiteurs au cœur des préoccupations d'accueil et d'actions de communication. Cela implique une gestion de l'accueil plus personnalisée, la création d'outils de communication adaptés, et de mieux communiquer sur l'offre touristique globale de la Tarentaise auprès des professionnels.

Objectifs de l'aide

- Renforcer la culture touristique de l'ensemble des acteurs touristiques pour améliorer la qualité de l'accueil,
- Rendre l'offre touristique Tarentaise plus lisible et accessible auprès des visiteurs,
- Diffuser les flux sur l'ensemble de la vallée,
- Faire émerger la complémentarité de l'offre et de l'accueil entre les villages au pied des vallées, les villages de moyenne altitude et les stations,
- Donner une image estivale cohérente de la Tarentaise partagée collectivement.

Nature et descriptif des projets

Améliorer la communication interne à destination des professionnels de la Tarentaise

- Identification des actions pertinentes à mettre en place avec les partenaires identifiés (OT, Parc national de la Vanoise, Facim, Savoie Mont Blanc Tourisme, ATD...).

Améliorer la communication estivale à destination des touristes

- Définition d'une identité Tarentaise estivale et analyse marketing.
- Déclinaison d'une stratégie de communication.
- Définition des outils pertinents à mettre en œuvre.

Maîtres d'ouvrage : Associations, collectivités, APTV, structure touristique Tarentaise...

Critères d'éligibilité

Type de dépenses possibles : études, communication, outils de médiation, appui technique, prestation externalisée...

- ✓ Cohérence Tarentaise et avec la démarche estivale (itinérance, clientèles cibles, intégration dans le tissu local, période touristique estivale...)
- ✓ Cohérence avec la politique générale de promotion de Savoie Mont Blanc Tourisme
- ✓ Qualité des outils (réalisation par un professionnel, structuration/gouvernance, cohérence des contenus, DD, NTIC, attentes des touristes...)

Modalités d'intervention : 30% du montant subventionnable.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Outils de communication	I/F	206 000	206 000	30%	44 280	CDDRA

Effets attendus

- ✓ Développement des échanges et du partage d'expérience entre les professionnels du tourisme
- ✓ Emergence de projets communs
- ✓ Valorisation de l'identité Tarentaise
- ✓ Sentiment d'appartenance au territoire
- ✓ Amélioration de l'accueil des clientèles et de la qualité de l'information...

Indicateurs de suivi

- ✓ Evaluation des outils réalisés
- ✓ Diffusion et utilisation des outils de communication et de promotion

Lecture selon le développement durable

Economie	Répartition des richesses sur l'ensemble du territoire. Fidélisation de la clientèle. Incitation à l'achat de prestations.
Environnement	Valorisation de l'existant et mise en avant de l'identité Tarentaise. Choix de papier recyclé pour les éditions et entreprises respectueuses de l'environnement.
Social	Information plus ciblée et personnalisée auprès des touristes. Clientèle familiale et jeune mieux prise en compte.
Gouvernance	Partenariat multi-acteurs entre les communes, les intercommunalités, les Offices de Tourisme, le Parc national de la Vanoise et les socio-professionnels.
Validité Cohérence	Continuité des actions engagées dans le précédent projet de territoire qui reste un point central pour développer le sentiment d'appartenance à la destination touristique.

ACTION 1.3 Animer et conduire la démarche touristique estivale Tarentaise

Contexte

Dans le précédent contrat, la mission de développement touristique s'est amplifiée permettant d'améliorer l'accueil de la clientèle, la promotion et la communication, et de coordonner des actions communes. Cette démarche doit se poursuivre et se renforcer. C'est pourquoi, un effort particulier portera sur l'animation de réseaux avec les Offices de Tourisme, les hébergeurs du Grand Tour de Tarentaise ainsi qu'avec les autres professionnels touristiques de la vallée et sur la mise en place d'une véritable stratégie de communication touristique estivale en concertation avec les principaux acteurs et autres organismes touristiques (OT, ATD, Fondation Facim, PNV, SMB...).

L'ambition du territoire est conséquente, et l'animation de la démarche doit permettre de donner un dynamisme nouveau pour le tourisme estival dans la vallée, dont la fréquentation est en baisse depuis 2003.

Objectifs de l'aide

- Renforcer les liens entre les acteurs du tourisme et entre les territoires (stations, villages et villages au pied des vallées)
- Soutenir le développement du tourisme doux basé sur l'identité du territoire et la politique d'accueil
- Améliorer qualitativement et quantitativement l'offre touristique
- Elaborer une véritable stratégie de communication estivale collective

Nature et descriptif des projets

Etudes touristiques

- Mise en place d'études sur des sujets spécifiques en lien avec les fiches actions précédentes « Diversifier et structure l'offre touristique » et « Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication touristique estivale Tarentaise »

Mise en œuvre administrative, financière et animation du volet tourisme du contrat

- Poursuite des actions engagées et portées par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise notamment la mise en œuvre de la politique de randonnée et de la stratégie de communication.
- Animation et accompagnement dans le montage de projets touristiques auprès des maîtres d'ouvrage.
- Information et suivi des projets auprès des services du département et des autres chargés de missions sur les thématiques transversales.
- Animation de la commission tourisme de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et des groupes de travail pour la mise en place d'actions de mise en réseau et de professionnalisation des acteurs.
- Veille territoriale, suivi de l'avancement technique, financier et administratif du volet tourisme du contrat et participer aux instances départementales à destination des animateurs tourisme.

Maîtres d'ouvrage : APTV, structure touristique Tarentaise...

Critères d'éligibilité

Type de dépenses possibles : études, appui technique ...

- ✓ Echelle Tarentaise
- ✓ Missions du poste de chargée de mission tourisme

Modalités d'intervention : 20 à 30% du montant subventionnable.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements (CDDRA)
Etudes touristiques	F	80 000	45 000	30%	13 500	40 000
Coordination et ingénierie touristique	F	348 000	286 800	20 à 30%	86 040	174 000
TOTAL		428 000	346 800	20 à 30%	99 540	428 000

Effets attendus

- ✓ Mise en réseau et professionnalisation des acteurs
- ✓ Accompagnement et réalisation de projets touristiques
- ✓ Mise en place d'actions collectives
- ✓ Meilleure cohérence dans la structuration de l'offre touristique
- ✓ Amélioration de l'accueil des clientèles...

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions organisées
- ✓ Mobilisation des acteurs sur les projets collectifs et participation aux réunions
- ✓ Mise en place des opérations
- ✓ Evaluation des projets touristiques accompagnés

Lecture selon le développement durable

Economie	Développement d'une activité économique complémentaire d'été permettant des ressources mieux réparties sur le territoire.
Environnement	Valorisation de l'existant. Sensibilisation au milieu, au patrimoine naturel, aux économies d'énergies et aux éco-gestes.
Social	Accessibilité de l'offre touristique au plus grand nombre. Meilleure prise en compte de la clientèle familiale.
Gouvernance	Développement des échanges entre professionnels et entre secteurs géographiques (vallée/villages/stations). Rencontre entre les différents acteurs et mise en place de partenariats. Réflexion autour de la mise en place d'une structure Tarentaise.
Validité Cohérence	Continuité des actions engagées dans le précédent projet de territoire qui reste un point central pour développer le sentiment d'appartenance à la destination touristique et des projets communs.

ACTION 2.1 Structurer le développement économique (animation)

Contexte

Le premier enjeu du territoire est de favoriser, renforcer et développer davantage sa diversification économique pour le rendre moins dépendant des activités touristiques.

Par ailleurs, les très nombreuses TPE présentes ont bien souvent besoin d'un accompagnement dans leurs différentes démarches (administratives, commerciales, RH...), et leur rayonnement local souvent suffisant pour une activité saisonnière ne les pousse pas à développer leurs offres et compétences, malgré une concurrence extérieure offensive.

Egalement, les évolutions des différents marchés concernés (Industrie, dont les centres décisionnels échappent au territoire, Artisanat, Commerce, Emploi, Tourisme hivernal et estival...), les grands projets d'investissement, la raréfaction du foncier... nécessitent le maintien d'une veille économique permanente afin de répondre aux attentes des élus et des entreprises, et anticiper les mutations et opportunités à venir.

Objectifs de l'aide

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de développement économique dans le cadre d'une nouvelle gouvernance économique animée par l'agence économique locale Albertville Tarentaise Expansion.

Nature et descriptif des projets

Animation de la gouvernance économique

- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie économique à l'échelle de l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise.
- Animation économique auprès des collectivités : Commission économie et développement, groupes de travail, réflexions stratégiques notamment dans le cadre de l'offre foncière et immobilière à destination des entreprises, ...
- Réalisation d'une veille économique sur le territoire
- Mise en place d'une démarche prospective d'identification des leviers de développement économique (filière éco-construction...).

L'accompagnement des entreprises

- Accompagnement des entreprises dans leurs projets de développement (financement, réseau, immobilier, foncier, difficulté...)
- Animation des actions collectives territoriales
- Animation des pépinières et bâtiments relais
- Animation des zones d'activités

La promotion de l'esprit d'entreprendre et de la création d'activité par l'accompagnement et la formation des porteurs de projet

- Animation du guichet unique territorial en faveur de la création et reprise d'entreprises, en lien avec l'animation de la PFIL
- Création et animation d'événements en lien avec la création et reprises d'entreprises (formations, informations, sensibilisation...)
- Détection des potentiels des projets entrepreneuriaux visant notamment la diversification économique et la création d'emplois (sensibilisation, communication, événementiel, promotion...)

Maîtres d'ouvrage : collectivités locales, ALTEX

Critères d'éligibilité

- ✓ Cohérence avec le projet de territoire, le ScoT
- ✓ Implication des acteurs, concertation interprofessionnelle et territoriale

Modalités d'intervention

Définition d'un montant annuel forfaitaire :

- Animation économique : 8 141€ / an
- Animation Création / Reprises – PFIL : 4 010€ / an

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Montant CTS	Autres financements
Animation économique	F	375 000	375 000	40 705	CDDRA
Animation création reprise	F	290 000	290 000	20 050	CDDRA
TOTAL		665 000	665 000	60 755	

Effets attendus

- ✓ La structuration économique du territoire
- ✓ La diversification économique du territoire
- ✓ La croissance du nombre d'entreprises et leur développement
- ✓ La croissance d'emplois
- ✓ Le développement de la gouvernance économique animée par Albertville Tarentaise Expansion
- ✓ Le développement de l'attractivité et du dynamisme économique du territoire

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de commission Développement économique
- ✓ Mise en place de la démarche prospective et nombre d'actions en découlant
- ✓ Rapport d'activité d'ALTEX
- ✓ Nombre de réunions/événements à caractère économique sur le territoire et participation moyenne
- ✓ Nombre d'études ou d'actions réalisées, soutenues, suivies
- ✓ Nombre d'entreprises ayant bénéficiées d'un accompagnement (intervention, réseau, dispositif, soutien financier...)
- ✓ Nombre de prêts d'honneur octroyés
- ✓ Nombre d'opérations des collectivités soutenues, accompagnées et suivies
- ✓ Nombre d'entreprises installées dans les bâtiments créés
- ✓ Nombre d'emploi créés ou pérennisés
- ✓ Projets aboutis émanant du réseau structuré

Lecture selon le développement durable

Economie	Action dédiée au développement économique (ingénierie et gouvernance).
Environnement	Limitation des déplacements (entreprises locales).
Social	Mise en place d'une action de sensibilisation aux différentes alternatives entrepreneuriales dont les SCOP et coopératives d'activités (dans le cadre de la création et reprise d'entreprises).
Gouvernance	Volonté de l'APTV de développer une nouvelle gouvernance économique autour d'Albertville Tarentaise Expansion et définir ensemble les actions à mettre en œuvre.
Validité Cohérence	Importance de l'animation pour le soutien au développement économique du territoire. Cohérence avec les autres démarches en cours sur le territoire.

ACTION 2.2 Accroître les potentialités du territoire

Contexte

La Tarentaise se caractérise principalement par la prédominance de son activité touristique hivernale comme moteur de l'économie de la vallée. Le tourisme est non seulement créateur d'emplois et de richesse dans les stations, mais ses retombées irriguent l'ensemble de l'activité économique présente dans les villages et les fonds de vallée : commerce, artisanat, BTP, bois, agriculture... Le modèle de l'économie touristique doit s'intégrer et se diffuser à l'ensemble des secteurs économiques, afin de diversifier et renforcer la nature même du développement économique de la vallée.

La priorité doit ainsi être donnée à la mobilisation collective des acteurs des différents secteurs d'activité, à la promotion, création et renforcement de certaines filières « peu visibles », mais aussi aux actions structurantes et à un constant souci d'adaptation aux évolutions de l'offre sur le territoire, afin d'en renforcer son attractivité et participer à l'accroissement des gains de compétitivités des entreprises locales.

Objectifs de l'aide

- Permettre aux entreprises du territoire de mieux capter les marchés locaux,
- Soutenir le commerce de proximité
- Rendre l'économie plus sociale, solidaire et durable

Nature et descriptif des projets

Développement des filières locales

- Identification des filières prioritaires et structurantes
- Définition d'un plan de développement des filières
- Création d'une dynamique collective d'entreprises issues des filières détectées (notamment issues de l'artisanat) afin d'accompagner la professionnalisation des acteurs, la montée en compétence, l'amélioration de l'offre de services, leur rayonnement géographique et l'innovation.

Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

- Soutien aux actions communes d'animation et de communication entre les unions commerciales et artisanales de la vallée et mise en place d'actions structurantes à l'échelle de la vallée (programme de fidélisation...)

Développement de l'économie sociale solidaire et durable

- Développement des potentialités du territoire en matière d'économie sociale et solidaire (sensibilisation et soutien au développement des activités économiques),
- Soutien au développement des réponses locales d'insertion par l'activité économique.

Développement d'une offre foncière et immobilière à destination des entreprises afin de permettre leur développement et implantation sur le territoire

- Accompagnement des communautés de communes dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et d'aménagement du Territoire, en cohérence avec le SCOT et le schéma foncier départemental.

Maîtres d'ouvrage : collectivités locales, ALTEX, Associations commerciales et artisanales, CBE.

Critères d'éligibilité

- ✓ Cohérence avec le projet de territoire, le ScoT,
- ✓ Cohérence avec la stratégie du département notamment dans le cadre du schéma foncier départemental,
- ✓ Implication des acteurs, concertation interprofessionnelle et/ou territoriale,

Les dépenses éligibles sont : les études préalables à l'aménagement ; l'aménagement / VRD, actions de densification / requalification en vue de l'optimisation de l'espace ; la signalétique ; les actions innovantes en matière de développement durable (déchet, transport, environnement, aménagement paysager).

A noter :

- Les projets à maîtrise d'ouvrage communale peuvent être éligibles selon la nature du projet, sa dimension territoriale et la plus-value qualitative engendrée.
- Ne sont pas concernées les zones classées Pôle d'Equilibre du territoire et Pôles Territoriaux Economiques.

Modalités d'intervention

- Les projets impliqueront l'ensemble des acteurs concernés localement, et devront faire la preuve d'une concertation territoriale pour validation de l'action et de son financement.
- Le taux d'intervention moyen sera de 40% permettre un effet levier.
- Il sera compris entre 30% et 50% maximum de la dépense éligible retenue et selon la nature du projet.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Développement des filières	F	117 000	117 000	30 à 50%	25 900	CDDRA
Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité	F	66 666	66 666	30 à 50%	8 000	CDDRA
Développement de l'économie sociale, solidaire et durable	F	121 000	121 000	30 à 50%	10 000	CDDRA
Développement de l'offre foncière et immobilière	I			74 245		
TOTAL		304 666	304 666	30 à 50%	118 145	

Effets attendus

- ✓ Identification, structuration, professionnalisation et dynamisation des filières
- ✓ Meilleure captation des marchés locaux
- ✓ Pérennisation et développement des entreprises (notamment par la création d'emploi)
- ✓ Innovation
- ✓ Développement de l'économie sociale et solidaire
- ✓ Intégration des clauses sociales dans les marchés publics
- ✓ Meilleure exploitation de l'économie locale

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de séances collectives et participation des entreprises aux séances
- ✓ Emergence d'une structuration d'un réseau économique territorial
- ✓ Nombre d'actions structurantes / projets réalisés
- ✓ Poids des filières sur le territoire
- ✓ Nombre de structures issues de l'ESS nouvellement créées et/ou accompagnées
- ✓ Nombre d'actions de sensibilisation sur les clauses sociales dans les marchés publics
- ✓ Nombre de marchés publics et d'acheteurs publics intégrant des clauses sociales
- ✓ Nombre d'acheteurs publics/structures/collectivités sensibilisés
- ✓ Nombre d'entreprises ayant bénéficiées de nouvelles solutions foncières

Lecture selon le développement durable

Economie	Diversification économique, création d'activités et d'emplois, valorisation des savoir-faire locaux.
Environnement	Développement de filières plus respectueuses de l'environnement (économie verte / éco-construction). Développement des circuits courts.
Social	Développement des entreprises de l'ESS. Création d'emplois locaux.
Gouvernance	Liens Altex / APTV / collectivités / CBE / entreprises.
Validité	Diversification de l'économie de la Tarentaise.
Cohérence	Cohérence avec les autres démarches en cours, et notamment le SCOT.

ACTION 3.1 Renforcer les circuits-courts et soutenir les outils de production

Contexte

En Tarentaise, l'agriculture et la forêt présentent de fortes similitudes. Elles cumulent en particulier un certain nombre de handicaps ou faiblesses : coûts d'exploitation et de production élevés, rendements faibles (bien inférieurs aux zones de plaine) liés à une saison végétative courte, contraintes fortes en raison de la géographie (pentes, difficultés d'accès...) et peu de diversification possible. Ainsi l'objectif pour le territoire est de conforter la durabilité économique de l'agriculture et de la forêt.

Objectifs de l'aide

Les efforts doivent porter sur le renforcement des circuits courts et de proximité, pour capter la valeur ajoutée des produits et renforcer les liens entre producteurs et consommateurs mais aussi le maintien de la bonne santé des outils collectifs de production, gage de la présence de l'activité agricole dans la vallée.

Nature et descriptif des projets

- Soutien aux nouvelles productions

Soutien aux producteurs qui se lanceraient dans de nouvelles activités en Tarentaise, certes marginales à l'échelle du territoire mais montrant la voie à une diversification possible : viticulture, arboriculture...

Le soutien apporté pourra être une aide à la commercialisation, une communication sur les terroirs, des événementiels... L'action ne vise pas les initiatives individuelles. Seules les démarches collectives seront soutenues.

- Recherche de nouveaux débouchés

Recherche de nouveaux débouchés pour les produits fabriqués en Tarentaise, en lien avec un projet de cuisine centrale. L'action comprend la mise en place de recettes adaptées (appel à des professionnels, test...) et des mini études préalables (étude sur les débouchés, les modes de distribution, de conditionnement...). Des liens seront recherchés avec les points de vente de produits locaux ou la distribution alimentaire de la vallée.

Maîtres d'ouvrage : APTV, associations, collectivités, abattoir, coopératives laitières, SICA commerciales, groupements de développement agricole.

Critères d'éligibilité

- ✓ Cohérence avec le projet de territoire
- ✓ Qualité du projet

Modalités d'intervention : taux d'intervention de 30%

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Soutien aux nouvelles productions et recherche de nouveaux débouchés	F		90 000	30 %	27 000	CDDRA PSADER

Effets attendus

- ✓ Performance des outils économiques
- ✓ Rapprochement entre producteurs et consommateurs
- ✓ Renforcement de l'image « gastronomie » du territoire
- ✓ Augmentation de l'approvisionnement local dans le domaine alimentaire et agro-alimentaire

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de projets soutenus
- ✓ Soutien apporté aux nouvelles productions

Lecture selon le développement durable

Economie	Valorisation des ressources et des entreprises du territoire et réduction des dépendances vis-à-vis des ressources extérieures. Développement des circuits courts.
Environnement	Limitation des transports routiers (meilleur bilan carbone) liée au développement des circuits courts.
Social	Rapprochement des consommateurs et des producteurs. Meilleure transparence des filières locales en termes de fonctionnement, de qualité et de coûts.
Gouvernance	Programmation et validation par les acteurs professionnels eux-mêmes (forêt, filière bois, agriculture...) réunis au sein des commissions et du comité de pilotage dédié. Gouvernance assurée au sein des outils de production (abattoir, coopératives laitières...) dont les agriculteurs sont propriétaires et gestionnaires.
Validité Cohérence	Cohérence avec le projet de territoire.

ACTION 3.2 Accompagner les acteurs du monde agricole

Contexte

Depuis quelques années, l'agriculture de Tarentaise est confrontée à une double problématique : le vieillissement des chefs d'exploitation et un rythme d'installation insuffisant (1 installation pour 8 cessations). Cette situation fragilise l'ensemble de la profession agricole. En effet, si le litrage venait à baisser trop fortement du fait de l'abandon de certaines exploitations, la rentabilité ne serait plus suffisante dans les outils de production collectifs (coopératives laitières notamment), et les charges pesant sur les éleveurs augmenteraient de manière très conséquente, de même que pour les services à l'élevage. Car une des spécificités des coopératives de la vallée est qu'elles sont en gestion directe, et qui plus est, produisant un fromage AOP. Toute baisse de production ne peut être compensée par de la croissance externe au territoire.

Objectifs de l'aide

- Maintenir un maximum d'actifs agricoles, en faisant le choix d'une agriculture familiale.
- Favoriser les installations dans des conditions de durabilité.
- Fournir aux collectivités les données nécessaires à la mise en place de démarches cohérentes sur la vallée.

Nature et descriptif des projets

Accompagnement autour de la transmission/reprise des exploitations

- Suivi autour de la transmission/reprise des exploitations, notamment sur le repérage très en amont des actifs souhaitant quitter leur activité professionnelle et l'accompagnement des cédants/repreneurs.
- Parallèlement, des outils de communication seront mis en place dans l'objectif de rapprocher les cédants et les repreneurs potentiels (site Internet, films, réseaux sociaux, journées portes ouvertes...

Outils de suivi autour de la transmission/reprise des exploitations

- Mise en place d'un outil de suivi type « observatoire » des exploitations de Tarentaise. Une production pourrait être envisagée avec les indicateurs de réalisation.

Réflexion sur de nouveaux modes de financement des exploitations

Etude de faisabilité sur les mécanismes d'investissement public/privé dans les reprises d'exploitations ou les nouveaux bâtiments. La mobilisation d'épargne solidaire fera partie de la réflexion. Face au coût des reprises ou de construction de nouveaux bâtiments agricoles, le territoire doit imaginer d'autres solutions pour financer ces investissements, à l'instar de ce qui peut se faire dans le reste de l'économie.

Renforcement des liens

- Opérations de communication (site Internet, événementiel...), permettant de renforcer les liens entre agriculteurs mais également entre agriculteurs et habitants avec les vacanciers, les acteurs touristiques... Au-delà de l'aspect « image », le site Internet se veut un outil opérationnel au service de l'agriculture locale avec blog, informations, page spéciale cédants/repreneurs..., outil de communication interne également à travers des modules de réservation, de matériel, de produits alimentaires....

Maîtres d'ouvrage : APTV, associations, collectivités, abattoir, coopératives laitières, groupements de développement agricole, chambre consulaire.

Critères d'éligibilité

- ✓ Cohérence avec le projet de territoire
- ✓ Qualité du projet

Modalités d'intervention : taux d'intervention de 30% à 40%

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Sensibilisation, suivi et accompagnement autour de la transmission/reprise des exploitations	F		54 483	30 %	16 345	CDDRA PSADER
Etude prospective sur de nouveaux modes de financement des exploitations	F		26 667	30%	8 000	CDDRA PSADER
Communication	F		16 000	50%	8 000	CDDRA PSADER
TOTAL	F		97 150	30 à 50%	32345	

Effets attendus

- ✓ Maintien d'un tissu agricole dense et bien réparti sur le territoire
- ✓ Maintien du nombre des actifs agricoles
- ✓ Pérennité des outils de production collectifs
- ✓ Renforcement de l'image de l'agriculture locale et des agriculteurs
- ✓ Rapprochement du monde agricole des habitants et des acteurs touristiques

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre d'exploitations concernées par le dispositif de conseils
- ✓ Nombre d'exploitations reprises
- ✓ Mise en place de l'observatoire de suivi
- ✓ Actions de communication mises en place

Lecture selon le développement durable

Economie	Maintien de l'activité agricole sur le territoire.
Environnement	Meilleure captation des marchés locaux par les entreprises du territoire permettant de réduire la note énergétique (transport de biens et de personnes). Maintien de l'activité agricole permettant l'entretien des paysages et le maintien de la biodiversité.
Social	Accompagnement des exploitations agricoles qui sont en difficulté ou qui ont besoin de se moderniser. Nombreuses exploitations concernées sur le territoire.
Gouvernance	Programmation et validation des actions par les acteurs eux-mêmes (forêt, filière bois, agriculture...) réunis au sein des commissions et du comité de pilotage PSADER-PPT. Evaluation et suivi des projets. Mise en place d'un observatoire comme outil d'aide à la décision pour les collectivités locales.
Validité Cohérence	La problématique de la transmission/reprise des exploitations est majeure pour le territoire.

ACTION 3.3 Maîtrise le foncier et mobiliser la ressource fourragère et forestière

Contexte

Tant pour l'agriculture que pour la forêt, la problématique du foncier et de la ressource est majeure sur le territoire. Au-delà des contraintes liées au foncier (pente, morcellement, accès...) se pose la problématique de la faible maîtrise du foncier par les exploitants et de la très forte pression qui s'exerce sur les meilleures terres.

Objectifs de l'aide

Le foncier est un des enjeux forts du territoire. Pour cette raison, un SCOT est en cours de construction. Pour l'agriculture, l'objectif porte sur la maîtrise et l'amélioration du foncier ainsi que le renforcement de l'autonomie fourragère. L'enjeu est de concilier développement et gestion de l'espace.

Nature et descriptif des projets

Préservation et maîtrise du foncier

- Mise en place d'outils de maîtrise et de gestion du foncier : ZAP, AFP, bourses, échanges fonciers... Cette opération concerne tout autant la forêt que l'agriculture et lorsque possible, des opérations mixtes seront engagées.
- Création d'outils et actions de sensibilisation sur la problématique du foncier, à destination des élus et dans une moindre mesure, à destination des habitants.

Amélioration du foncier agricole

- Travaux d'amélioration du foncier dans l'objectif d'augmenter l'autonomie fourragère des exploitations et permettre de nouvelles installations : travaux d'accès, d'épierreage, de défrichage, projets d'irrigation sur petites zones fourragères... L'action comprend les études préalables. Elle porte sur des secteurs dont l'intérêt agricole est avéré. L'impact paysager sera recherché à travers cette opération mais ne pourra, en aucun cas, être le but fixé.

Dynamisation de la forêt privée

- Poursuite de l'animation de la Bourse Foncière Forestière mise en place en 2012 : recueil et traitement des souhaits, assistance pour le repérage et l'estimation financière des parcelles ...
- Accompagnement pour la réalisation de dessertes mutualisées : organisation de réunions d'information, techniques et visites de terrain ; mise en lien des propriétaires et des entreprises pour faire réaliser des travaux forestiers et vendre les bois.
- Animation du Groupement de sylviculteurs Tarentaise-Vanoise : accompagnement des propriétaires forestiers privés dans la gestion de leur forêt, conseils, formations et visites de terrains, échanges d'expériences, représentation de la forêt privée de Tarentaise...

Irrigation

- Développement de l'autonomie fourragère par la mise en œuvre de réseaux pertinents d'irrigation. L'intervention du CTS portera sur les études préalables, prioritairement, voir un soutien complémentaire à une 1ère phase d'investissement. Elle porte sur des secteurs dont l'intérêt agricole est avéré, tout comme la nécessité de sécurisation fourragère d'exploitations identifiées.

Projet agro environnemental et climatique (PAEC) : mesure Fauche à pied

Un programme vient d'être déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt régional.

Une des mesures consiste à répondre à l'enjeu de maintien de la pratique de fauche dans les prairies les plus pentues. La MAEC HERBE_08 Fauche à pied a été retenue pour les prairies du site Natura 2000 S23, concernées par une pente supérieure à 35% sur au-moins la moitié ou au minimum 1 ha de leur surface.

L'action, financée à 75% par l'Europe, si elle est retenue, consiste à accompagner les collectivités dans le cofinancement (contrepartie nationale). La participation du Conseil Général à travers le CTS permet de créer un effet levier important sur cette action cofinancée par le territoire.

Maîtres d'ouvrage : APTV, CRPF, associations, collectivités, abattoir, coopératives laitières, SICA commerciales, groupements de développement agricole.

Critères d'éligibilité

Projets qui portent sur des sites présentant un intérêt agricole fort, en lien avec le SCOT :

- Ressource fourragère,
- Possibilité de mécanisation et d'épandage,
- Surface soumise à un enjeu de transmission/reprise d'exploitation...

Modalités d'intervention : taux d'intervention de 20 à 30%

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Outils de gestion et de maîtrise du foncier	F		40 000	30 %	12 000	CDDRA
Amélioration du foncier	F I		100 000 265 000	20% 20%	20 000 53 000	CDDRA
Dynamisation forêt privée	F		125 580	-	-	CDDRA
Irrigation	F		150 000	30%	45 000	AERMC
Actions PAEC	F		140 000	25%	35 000	FEADER / Etat
TOTAL	F		820 580	30 à 50%	165 000	

Effets attendus

- ✓ Renforcement de l'autonomie fourragère
- ✓ Maîtrise du foncier par les exploitants dans la durée et reprise de terres agricoles plus ou moins abandonnées
- ✓ Amélioration de la qualité paysagère de certains sites
- ✓ Meilleure mobilisation des bois et mutualisation des moyens pour l'exploitation et la desserte forestière

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions de concertation organisées autour des projets d'amélioration du foncier
- ✓ Surface concernée par ces projets et situation géographique de ces projets
- ✓ Installation/reprise d'exploitation dans les secteurs concernés
- ✓ Mise en place d'outils de maîtrise et de gestion du foncier
- ✓ Nombre d'échanges et achat effectifs via la bourse foncière et nombre propriétaires conseillées

Lecture selon le développement durable

Economie	Pérennité des exploitations assurée par la maîtrise et la préservation du foncier. Renforcement de l'autonomie fourragère de la zone AOP Beaufort.
Environnement	Limitation de l'approvisionnement de foin en dehors du territoire, donc limitation du transport routier.
Social	Ensemble de la profession agricole touchée.
Gouvernance	Programmation et validation des actions par les acteurs eux-mêmes (forêt, filière bois, agriculture...) réunis au sein des commissions et du comité de pilotage PSADER-PPT. Evaluation et suivi des projets.
Validité Cohérence	Priorités exprimées par le monde agricole. Lien avec le SCOT Tarentaise, en cours de construction.

ACTION 3.5 Animer le développement agricole et forestier

Contexte

Le volet agriculture et forêt nécessite une animation forte pour la réalisation des actions mais aussi pour l'émergence et l'accompagnement des porteurs de projets.

Objectifs de l'aide

- Animer et conduire la démarche à l'échelle du territoire
- Susciter et accompagner les projets
- Mobiliser des financements
- Assurer le suivi administratif et financier de la démarche

Nature et descriptif des projets

Animation et conduite du projet de territoire et de ses actions

- Elaborer le projet : faire connaître les principes et objectifs de la politique territoriale en matière d'agriculture, de forêt et de développement rural ; conduire la concertation et accompagner la prise de décision des élus ; identifier les maîtres d'ouvrage potentiels d'opération ; piloter le processus de validation du projet
- Mettre en œuvre le projet : organiser et animer les instances de travail et de pilotage en veillant à l'association élargie des acteurs ; suivre la réalisation budgétaire afin de proposer la réorientation de crédits le cas échéant.
- Evaluer la mise en œuvre du projet : renseigner les indicateurs de suivi tout au long de la durée du contrat ; conduire des évaluations en cours et à la fin du contrat ; présenter les bilans en comité de pilotage.

Accompagnement des demandes de subvention et de leur réalisation

- Accompagner de manière technique les porteurs de projet dans le montage de leur dossier
- Accompagner administrativement les dossiers de demande de subvention

Animation opérations agricoles

- Apporter un soutien technique opérationnel dans les projets liés à l'eau
- Accompagner les porteurs de projets de diversification vers des solutions collectives
- Suivre les procédures de développement territorial portées par l'APTV : CDDRA/PSADER et CBV sur la partie agricole.

Animation opérations forêt-filière bois

- Suivre, animer, faire émerger et mettre en œuvre des projets concernant la mobilisation de bois, accroître les savoir-faire des entreprises de la forêt-filière bois, assister les collectivités dans leur projets,...
- Préparer des cahiers des charges et suivre des études d'opportunité et de faisabilité sur la forêt et la filière bois,
- Travailler en interaction et concertation avec d'autres outils contractuels portés par l'APTV (Contrat de Bassin Versant - ripisylve, Plan Climat - stockage CO2/circuits de proximité, SCOT - place de la forêt dans l'aménagement du territoire, Corridors écologiques - grand gibier et biodiversité forestière,...)
- Créer des liens, mettre en réseau, échanger et organiser des rencontres entre les différents acteurs de la forêt (commission forêt, organisation de visites de terrain, logistique journées de formation, rencontre des différents acteurs in situ ...),
- Mettre en place un plan de communication pour sensibiliser et mobiliser les différents acteurs (élus, population, ...)

L'animation sera répartie pour moitié sur la problématique « forêt - filière bois » et pour autre moitié sur la problématique « agriculture », pour tout ce qui touche à l'animation et la conduite de la démarche agriculture des contrats territoriaux.

Maîtres d'ouvrage : APTV, CRPF.

Modalités d'intervention : taux d'intervention de 40%

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Animation agriculture	F		112 000	40%	44 800	-
Animation forêt (0.5 ETP)	F		138 000	40%	55 200	-
TOTAL	F		250 000	40%	100 000	-

Effets attendus

- ✓ Renforcement de la gouvernance locale
- ✓ Amélioration qualitative des projets par le soutien aux maîtres d'ouvrage et la prise en compte du développement durable

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions réalisées (commissions de travail, comité de pilotage ...) et nombre de participants
- ✓ Nombre de projets soutenus et typologie
- ✓ Supports d'information et de communication dédiés
- ✓ Bilans réalisés
- ✓ Crédits mobilisés

Lecture selon le développement durable

Economie	Objectif de soutien à l'agriculture et à la forêt.
Environnement	Territoire engagé dans un Plan Climat Energie Territorial.
Social	Tous les acteurs de la filière agricole et forestière concernés.
Gouvernance	Forte valeur de gouvernance qui en est le cœur de cible.
Validité Cohérence	Importance de l'animation territoriale pour l'émergence et la réalisation des projets. Articulation avec les institutions locales, départementales et régionales. Cohérence avec les autres démarches en cours sur le territoire (PCET, CBV, PPT, SCOT en construction...).

ACTION 3.6 Se doter d'outils de planification sur les thématiques de l'eau

Contexte

Dès 2003, les élus de Tarentaise ont engagé des réflexions pour améliorer la prise en compte de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Isère amont. Après la réalisation d'études préalables ayant permis de cibler les dysfonctionnements sur ces thématiques, le territoire s'est doté en 2010 d'un programme opérationnel sur l'eau : le Contrat de Bassin Versant « Isère en Tarentaise ». Cet outil de planification, d'une durée de 5 ans, arrive à échéance à la fin de l'année 2014. Une étude « bilan, évaluation et prospective » de ce contrat est en cours. Parallèlement, des programmes sur la gestion des risques inondations sont menés depuis 2006 (PAPI 1 et 2). L'année 2015 sera une année de transition pour finaliser les opérations du contrat de bassin mais également pour clarifier les objectifs à poursuivre sur le territoire, dans les domaines de l'eau et en cohérence avec le nouveau SDAGE 2015-2021.

Objectifs de l'aide

- Accompagner le territoire dans la définition de nouveaux programmes opérationnels sur l'eau et les cours d'eau
- Soutenir les projets liés à la gestion de la ressource en eau
- Accompagner les porteurs de projets dans des opérations de restauration des milieux et/ou la prise en compte des risques inondations
- Informer et sensibiliser le grand public, former les acteurs

Nature et descriptif des projets

Définition de nouveaux outils de planification

- Elaboration d'études préalables pour la définition d'un nouveau projet de territoire sur l'eau en Tarentaise, suite au Contrat de Bassin Versant Isère en Tarentaise (identifier de nouveaux secteurs, affiner les diagnostics, développer les démarches collectives, réviser des programmes pluriannuels).
- Evaluation des besoins en matière de gestion des risques d'inondation (perspectives post PAPI 2): réalisation d'études d'amélioration des connaissances des risques (échelle locale et globale), estimations économiques des biens exposés aux risques d'inondation, montage et suivi d'une nouvelle procédure type PAPI 3.
- Aide à la définition de l'organisation territoriale en vue des nouvelles compétences « Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations » attribuée aux communes à partir du 1^{er} janvier 2016 : expertises juridiques, responsabilités, statuts, structurations des collectivités...

Gestion de la ressource en eau

- Mise en place d'un observatoire de l'eau visant à bancariser la donnée quantitative et qualitative sur le territoire : recueil de la donnée existante, accompagnement des secteurs déficitaires de suivis. Cet observatoire constituerait le socle à toute démarche de partage de la ressource.
- Soutien des démarches de partage de la ressource en eau. Elles consistent à élaborer des diagnostics et des programmes d'actions, afin d'anticiper des situations de tensions et/ou de conflits éventuels. Elles peuvent se matérialiser par l'élaboration de schémas de conciliation des usages.
- Promouvoir et impulser les économies d'eau.

Restauration des milieux et prise en compte des risques inondations

- Restauration des fonctionnalités des milieux à forts enjeux : prise en compte des milieux aquatiques et des continuités écologiques telles que les corridors (trames vertes et bleues) ; création de synergies avec les stratégies d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...),
- Mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la résilience des territoires face aux risques d'inondation, amélioration des procédures de gestion de crise.

Information, sensibilisation et communication sur les thématiques de l'eau

- Campagne d'information et de sensibilisation : journées techniques, formation des acteurs, réalisation d'outils de communication....
- Poursuite de l'outil pédagogique « l'eau d'en haut » à destination des scolaires : livret pédagogique, animations pédagogiques, visites de terrains...

Maîtres d'ouvrage : APTV, communes, communauté de communes, associations, entreprises...

Critères d'éligibilité

- ✓ Le projet à une portée intercommunale à minima,
- ✓ Le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires,
- ✓ Le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire,
- ✓ Ne sont pas éligibles les actions liées à une obligation « réglementaire ».

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention, fixé à 40 %, peut être modulé en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage (public / privé) et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Etudes préalables à la définition de nouveaux outils de planification	F	50 000	50 000	40%	20 000	AERMC, RRA
Gestion de la ressource en eau	F / I	50 000	50 000	40%	20 000	AERMC, RRA
Restauration des milieux et prise en compte des risques inondations	F / I	82 500	82 500	40%	33 000	AERMC, RRA, Etat
Information, sensibilisation et communication sur les thématiques eau	F	30 000	30 000	40%	12 000	AERMC, RRA
TOTAL		212 500	212 500	40%	85 000	

Effets attendus

- ✓ Définition de nouveaux projets de territoire pour la gestion de l'eau et des milieux associés
- ✓ Prise en compte des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités dans les documents d'urbanisme
- ✓ Modification des pratiques et de la gestion de la ressource en eau
- ✓ Sensibilisation du grand public et des professionnels
- ✓ Réduction de la vulnérabilité de la ressource en eau face au changement climatique et aux usages
- ✓ Prise en compte des risques inondations et développement de la culture du risque.

Indicateurs de suivi

- ✓ Formalisation d'outils de planification sur le territoire (milieux, risques, eau)
- ✓ Nombre de schémas de conciliation mis en place, densité de stations de suivis hydrologiques implantées, diversité d'acteurs concertés...
- ✓ Linéaire ou surface de milieux restaurés ou reconnectés
- ✓ Nombre de secteurs ayant fait l'objet de prise en compte du risque
- ✓ Nombre et profil des acteurs du territoire ayant suivi des formations, des actions de sensibilisation.

Lecture selon le développement durable

Economie	Réduction de la vulnérabilité des zones d'activités économiques, des biens associés et des particuliers, face au risque inondation. Maintien d'une eau de qualité épargnant des coûts de traitement pour la production d'eau potable. Garantie de la pérennité des usages, maintien des activités touristiques sur le territoire (pêche, sports d'eau vive, ...)
Environnement	Préservation de la ressource en eau (quantité, qualité) et réduction de la vulnérabilité face au changement climatique. Restauration des fonctionnalités des milieux. Amélioration des continuités et des connexions écologiques entre milieux associés. Prise en compte des espèces patrimoniales.
Social	Ensemble de la société concerné (accès à l'eau potable, santé, traitement des eaux usées...). Concertation et conciliation des usages pour le partage de l'eau. Sensibilisation du grand public et des professionnels.
Gouvernance	Cohérence de la gestion à l'échelle du bassin versant. Accompagnement dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI.
Validité Cohérence	Cohérence avec les politiques européennes (Directive cadre sur l'eau, SDAGE) et les autres outils de planification portés par le territoire (SCOT, PAEC, PCET, ...).

ACTION 4.1 Développer un habitat et un urbanisme de qualité et des alternatives écomobiles

Contexte

Depuis 1990, la croissance de la population est uniquement due au dynamisme de la natalité du territoire : la Tarentaise-Vanoise se distingue par un solde migratoire négatif aux âges actifs. Les revenus fiscaux sont en moyenne relativement peu élevés : en 2010, le revenu annuel moyen par foyer fiscal (24 700 euros) est inférieur à celui enregistré dans la zone de référence INSEE et proche de celui de Rhône-Alpes. Couplé à des prix immobiliers importants, ceci nécessite de développer des politiques publiques de l'habitat très volontaristes.

Objectifs de l'aide

- Retrouver une attractivité résidentielle pour la Tarentaise.
- Développer un urbanisme de qualité qui décline le développement durable (gestion économe de l'espace, efficacité énergétique, valorisation patrimoniale...).
- Développer des mobilités alternatives à « l'auto-solisme » et fluidifier la mobilité des personnes non motorisées.

Nature et descriptif des projets

Animation OPAH et étude d'opportunité pour les démarches suivantes

L'OPAH Tarentaise a été lancée à la suite de l'opération « volumes vacants » mise en place dans le cadre du Contrat Global de Développement Tarentaise et des OPAH des ex SIVOM. L'OPAH actuelle à l'échelle de l'APTIV est prolongée jusqu'en 2015. Ensuite, il s'agira d'étudier un renouvellement par une démarche adaptée au contexte et aux problématiques du moment. Les objectifs à ce jour sont la réhabilitation du bâti, la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration des performances énergétiques et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées ou handicapées.

Mise en œuvre d'actions innovantes en matière d'écomobilité

L'objectif global de l'action est de soutenir les collectivités qui engagent des études et actions nécessaires aux modes alternatifs à la voiture particulière, tant pour l'usage hivernal que pour dynamiser significativement le tourisme estival. Pour rappel, la diversification passera par le développement des pôles touristiques de vallées bien reliés avec les stations d'altitude.

Déploiement du projet d'auto stop sécurisé en Tarentaise

Suite à la mission pré opérationnelle menée par l'Université de Savoie et suite au travail complémentaire d'un stagiaire sous responsabilité de l'APTIV, les investissements et l'animation du service pourront se mettre en place. Les investissements concerneront les « points stop » (panneaux en bord de voirie), les kits auto-stoppeurs et macarons apposés sur les voitures, la communication globale sur le projet, ainsi que l'application internet - téléphonie pour tirer les bénéfices du co voiturage dynamique (appelé aussi spontané).

L'analyse des expériences similaires en France ou à l'étranger a montré que le succès passe par une animation forte et structurée. Cette animation concernera la concertation auprès des communes pour l'implantation des panneaux, le choix du nom du réseau et des réunions d'information dans les communes, les espaces saisonniers, les offices du tourisme, les lycées...

L'animation sera globale à l'échelle du territoire et sous maîtrise d'ouvrage de l'APTIV qui conventionnera avec un prestataire ou un partenaire départemental spécialiste de ces questions d'écomobilité.

Etudes liées aux déplacements et études SCOT

Le PADD du SCOT évoque des liaisons câblées entre les « pôles touristiques de vallée à développer » et les stations qui les surplombent. Ces liaisons câblées à créer concernent Aime-La Plagne, Sées-La Rosière et Bozel-Courchevel. Afin de décliner ou de préciser les choix actés dans le volet déplacement du SCOT, certaines études seront à mener en matière de mobilité.

Maîtres d'ouvrage : APTV, collectivités du territoire, Agence écomobilité / Partenariats : Collectivités, associations, acteurs socio-économiques, organismes HLM, DDT, ANAH, Conseil Général de la Savoie.

Critères d'éligibilité

Typologies d'actions : étude de faisabilité/opportunité d'un « train tarentaise » (navette cadencée à vocation touristique et de desserte des résidents, d'Albertville à Bourg Saint Maurice), liaison transport en commun de fond de vallée, mutualisation de livraison de marchandises, études pour renforcer l'accès transport en commun des stations (liaison câbles)...

Pour les études liées au déplacement et à l'écomobilité :

- ✓ Etudes qui déclinent les orientations du SCOT et présentent un caractère structurant ou innovant/démonstrateur pour le territoire
- ✓ Le soutien du CTS sera sollicité si les lignes de droit commun ne sont pas mobilisables

Modalités d'intervention

Taux d'intervention de 10 à 30 % en fonction des projets.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Animation OPAH et étude d'opportunité	F	188 000	188 000	10%	18 800	CDDRA
Autostop sécurisé	I	200 000	125 000	20%	25 000	CDDRA
	F	75 000	75 000	30%	22 500	
Etudes (déplacements, mobilité,)	F	160 000	156 333	30%	46 900	CDDRA
Total		623 000	544 333	10 à 30%	113 200	

Effets attendus

- ✓ Gestion plus économe et plus rationnelle de l'espace et frein au mitage de l'habitat
- ✓ Amélioration de la qualité de l'habitat
- ✓ Plus grande attractivité résidentielle pour la Tarentaise
- ✓ Développement du transport en commun et modes doux
- ✓ Evolution des comportements vers des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions sur la thématique Habitat/transport et nombre de participants
- ✓ Nombre d'études réalisées et périmètres concernés
- ✓ Mise en place de l'autostop et périmètres concernés

Lecture selon le développement durable

Economie	Réflexion sur les déplacements participant au projet de développement économique du territoire. Plus grande attractivité résidentielle permettant d'asseoir le développement économique.
Environnement	Nouveaux modes de déplacement permettant de diminuer l'émission de GES et de lutter contre le changement climatique (transport, première cause d'émission de GES dans une vallée touristique comme la Tarentaise). Meilleure efficacité énergétique de l'habitat.
Social	Habitat et transport, deux problématiques qui touchent l'ensemble de la population, tant permanente, que touristique ou saisonnière.
Gouvernance	Cohérence avec le SCOT et co-construction avec les acteurs.
Validité Cohérence	Habitat et transport, deux problématiques majeures pour le territoire, et qui sont au cœur des réflexions du SCOT en cours de construction

ACTION 4.2 Doter le territoire d'équipements sportifs et culturels structurants

Contexte

Le territoire de Tarentaise a une culture sportive très forte, en lien notamment avec le ski, le tourisme et les sports de nature. Les structures sportives sont dynamiques et les filières fédérales performantes avec de nombreux sportifs de haut niveau. La pratique sportive non encadrée est également importante.

Le diagnostic sur le sport en Tarentaise réalisé en 2013, met en évidence le déséquilibre entre l'équipement sportif mis à disposition des touristes en stations et celui à destination des habitants en vallée. L'étendue du territoire et les distances interrogent sur les conditions d'accès aux équipements pour la population locale.

Le soutien aux équipements culturels dans le cadre du précédent CTS a favorisé l'accès à la culture (offre et pratique) pour les habitants. En terme de lieux de pratique artistique et notamment musicale, les trois écoles de musique intercommunales et leurs antennes constituent des équipements structurants et moteur pour la dynamique culturelle sur leur territoire. En terme de lieux de diffusion, le diagnostic réalisé en 2006 et mis à jour en 2012, met en évidence un manque d'équipements structurants en fond de vallée (notamment sur les cantons de Bozel et Bourg-St-Maurice), parallèlement à une sous-utilisation de salles de qualité (La Léchère, Moûtiers notamment).

Objectifs de l'aide

- Soutenir l'attractivité sportive en fond de vallée, à destination des habitants.
- Favoriser l'accès de tous les habitants de Tarentaise à la culture, en disposant d'équipements culturels structurants pouvant accueillir une offre de qualité et en les faisant vivre.

Nature et descriptif des projets

- Création ou réhabilitation d'équipements sportifs : bassins de natation couverts, terrains multisports couverts ou abrités...
- Création, réhabilitation ou amélioration d'équipements culturels structurants : centres culturels pluridisciplinaires, salles de spectacles, lieux de diffusion des arts visuels, établissements d'enseignements artistiques, mutualisation d'équipements mobiles...

Maîtres d'ouvrage : Collectivités locales (en lien avec les associations locales sportives et culturelles).

Critères d'éligibilité

Une attention particulière sera portée sur la répartition géographique des projets à l'échelle de la Tarentaise et sur l'équilibre et la complémentarité entre les activités culturelles et sportives.

- ✓ Equipements structurants à l'échelle intercommunale et/ou Tarentaise orienté vers les habitants et notamment à destination des jeunes pour les équipements sportifs.
- ✓ Localisation en fond de vallée en cohérence avec les liaisons de transports en commun pour les habitants à l'année.
- ✓ Ouverture à l'année ou amplitude la plus large possible pour tenir compte des besoins des habitants et ne pas s'adresser uniquement à une demande touristique.
- ✓ Pour les équipements culturels : anticipation sur la politique culturelle et le fonctionnement (programmation, régie technique...) qui permettra de faire vivre l'équipement à l'année.
- ✓ Complémentarité entre les sites et adéquation aux besoins du territoire identifiés dans les diagnostics « culture » et « sport ».
- ✓ Utilisation de matériaux ou d'équipements respectueux de l'environnement, à faible consommation d'énergie et énergies renouvelables pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire.

Modalités d'intervention

- Taux d'intervention fixé à 30% avec un plafonnement à 45 000 € d'aide CTS par projet.
- Un seul projet soutenu (soit culturel, soit sportif, soit mixte) par communauté de communes.
- Possibilité d'additionner les plafonds pour des projets à l'échelle de plusieurs communautés de communes.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Equipements sportifs et culturels	I	3 000 000	750 000	30 %	225 000	CDDRA
Total		3 000 000	750 000	30 %	225 000	

Calendrier de mise en œuvre

En fonction de l'émergence et l'avancée des projets

2017 : Bilan à mi-parcours, afin de ne pas figer les crédits pour des projets qui ne verraient pas le jour.

Effets attendus : Développement de l'offre sportive et culturelle à destination des habitants

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de projets réalisés
- ✓ Répartition géographique des projets et équilibre entre les activités et disciplines concernées
- ✓ Taux d'activité et fréquentation des équipements aidés (nombre d'activités sportives proposées, de spectacles, d'évènements culturels ou sportifs, et fréquence – nombre de pratiquants, de spectateurs, de classes accueillies, et évolution...)

Lecture selon le développement durable

Economie	Rééquilibrage des services entre stations et fond de vallées.
Environnement	Choix de matériaux et constructions à faible impact sur l'environnement.
Social	Développement de l'offre culturelle et sportive à destination des habitants (meilleure prise en compte de la population locale) et amélioration de l'accès des équipements au plus grand nombre.
Gouvernance	Concertation entre les communes et entre les intercommunalités pour favoriser l'équilibre territorial des équipements et la complémentarité en terme d'activité et de disciplines concernées.
Validité Cohérence	Prise en compte des besoins identifiés dans les diagnostics « culture » et « sport », au regard des projets soutenus dans le cadre des précédents contrats. Validité garantie par la nécessité de faire vivre ces équipements (fonctionnement, programmation...).

ACTION 4.3 Garantir une offre de santé de proximité

Contexte

Depuis quelques années, le territoire de la Tarentaise souffre d'un déficit concernant l'offre de soins. Médecins généralistes comme médecins spécialistes ne sont pas suffisants eu égard aux besoins de la population. De plus on observe un vieillissement des médecins, en Tarentaise 68 % des médecins en activité ont plus de 50 ans et 38% ont plus de 55 ans et seront à la retraite prochainement, ce qui suscite des interrogations quant à leur renouvellement. Les besoins en santé, sont quand à eux en constante augmentation : vieillissement de la population, accroissement du nombre de maladies chroniques et de polypathologies.

L'analyse de données à l'échelle de la Tarentaise laisse apparaître un besoin d'actions de prévention notamment autour des maladies cardiovasculaires, du cancer du sein, des accidents de la route chez les 15-24 ans, des ivresses répétées chez les jeunes, des conduites addictives ou encore des chutes accidentelles chez les 65 ans et plus. D'autres priorités ont également été ciblées par le biais de commissions thématiques de l'APTIV notamment l'accès aux soins, la prévention des conduites addictives chez les saisonniers, la santé mentale des jeunes, les liens entre environnement et santé (ambroisie...).

Objectifs de l'aide

- Favoriser l'accessibilité des services de santé pour tous les citoyens : favoriser une couverture sanitaire de qualité, coordonnée et de proximité à l'ensemble de la population permanente, saisonnière et touristique ;
- Assurer l'attractivité d'un exercice médical en station en Tarentaise
- Assurer une approche globale de la santé des populations par la mise en œuvre d'un projet territorial de santé, d'actions de prévention et de promotion de la santé.
- Favoriser une dynamique partenariale et transversale visant à intervenir sur les différents déterminants de la santé.

Nature et descriptif des projets

Animation santé et le soutien au regroupement des professionnels

- Accompagnement des porteurs de projets en termes d'ingénierie et de méthodologie.
- Aide à la construction, à l'extension et à la réhabilitation de structures de soins d'exercice groupé pluri-professionnels, tout en conservant un maillage territorial cohérent : maisons de santé et pôles de santé labélisés par l'Agence Régionale de Santé; centres de santé, appui aux cabinets de montagne labélisés par l'Association Médecins de Montagne.

Accompagnement au développement d'une politique d'accueil des professionnels et d'expérimentation de dispositifs innovants

- Promotion et communication notamment sur les démarches menées, les projets en cours, les ressources existantes, la qualité de vie en Tarentaise et l'accès aux services (gardes d'enfants, accès numérique, culture, commerces, hôpitaux de proximité, etc.).
- Soutien aux stages ; remplacements ; vacations de spécialistes pour les professions en tension.
- Etude et accompagnement de dispositifs et projets innovants.
- Facilitation de la mise en place d'une politique immobilière favorisant l'installation des professionnels de la santé.

Conduite d'études dans une optique "d'observatoire"

- Mise en œuvre de méthodologies quantitatives et qualitatives.
- Analyse de l'existant et études spécifiques (publics ou thématiques ciblées)

Coordination territoriale autour de la santé globale des populations

- Elaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de la Tarentaise.
- Mise en réseau des acteurs locaux et développement d'actions partagées.
- Emergence de projets de prévention, d'éducation thérapeutique et d'éducation pour la santé ; ciblant les publics et thématiques prioritaires du territoire.
- Information des populations sur les ressources existantes et sur les modalités d'accès à certains soins : création d'outils d'information et de communication.

Maîtres d'ouvrage : Communes, groupements de communes, associations, APTV

Critères d'éligibilité

Critères généraux d'éligibilité :

- ✓ Coordination de projets entre les acteurs
- ✓ Opérations émanant de priorités territoriales
- ✓ Rayonnement le plus large possible (bassin de vie, canton, pays)
- ✓ Caractère innovant des opérations (ex : télémédecine)

Critères spécifiques pour les maisons de santé pluri professionnelles :

Afin d'être éligible, tout projet de maisons de santé pluri-professionnelle labellisées par l'ARS doit être conforme au cahier des charges national des maisons de santé du ministère de la santé.

- ✓ une organisation de la continuité des soins par les professionnels de santé,
- ✓ des actions relatives aux économies d'énergie et au traitement des déchets liés aux activités de soins,
- ✓ Exercice coordonné des professionnels, du développement d'actions de prévention/éducation pour la santé, de la mise en place de solutions innovantes (télémédecine, consultations avancées, permanences....).

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention est fixé de 20 à 50% en fonction des projets ou sous forme de forfait.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Ingénierie santé	F	320 000	320 000	50%	84 000	LEADER
Maisons de santé	I	7 000 000		Forfait	480 000	ARS, DETR LEADER
Cabinets de montagne	I	400 000		Forfait	35 000	ARS
Politique d'accueil et dispositifs innovants	I	20 000	20 000	20%	4 000	ARS
Coordination territoriale Santé des populations / promotion de la santé	I/F	50 000	50 000	30%	15 000	ARS, MSA LEADER
TOTAL		7 790 000			618 000	

Effets attendus

- ✓ Amélioration de l'offre de soins en vallées et en stations en direction des populations permanentes, saisonnières et touristiques.
- ✓ Développement de conditions d'exercice propices à des nouvelles installations et au maintien des praticiens existants.
- ✓ Amélioration de la continuité des soins, et de la coordination entre praticiens.
- ✓ Prise en compte territoriale de la santé avec la hausse et des déterminants de la santé à l'échelle locale
- ✓ Amélioration de la coordination des actions et développement des partenariats

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de nouvelles installations de médecins, dentistes
- ✓ Nombre de maisons/pôles de santé labélisés développés
- ✓ Nombre de consultations avancées de spécialistes et autres professionnels à partir des maisons de santé/maisons médicales
- ✓ Satisfaction des professionnels de santé liée à leur exercice professionnel en structures de groupe
- ✓ Projets innovants (nombre et type) issus d'une meilleure coordination professionnelle
- ✓ Type et nombre de démarches de communication/promotion du territoire menées
- ✓ Nombre et types d'enquêtes quantitatives et qualitatives mises en œuvre autour de la santé
- ✓ Nombre et type d'actions émanant du Contrat Local de Santé

Calendrier de mise en œuvre

Labellisation du projet de santé de la Maison de Santé de Bozel en cours.

Construction du projet de santé pour une maison de santé à Moûtiers : 2015.

Elaboration Plan local de santé : printemps - automne 2015

Signature du contrat local de santé : automne 2015

Lecture selon le développement durable

Economie	Participation à l'équilibre économique du territoire en assurant à la population locale une offre de services de proximité. Garantie pour l'individu des fonctions sociales, familiales et économiques grâce à une approche globale de la santé.
Environnement	Limitation des gaz à effet de serre grâce au développement de l'offre de soins locale (déplacements moins importants). Proximité, accessibilité et éco-adaptabilité des nouvelles implantations de lieux d'exercice de groupe. Prise en compte des risques environnementaux pour la santé des habitants
Social	Accessibilité des soins à tous les habitants (physique comme financière) Renforcement des ressources personnelles et sociales des personnes. Approche globale de la santé des habitants. Prise en compte des populations « fragiles » notamment âgées, en situation de handicap ou précaires.
Gouvernance	Animation par un réseau d'acteurs locaux et comité de pilotage (élus, institutionnels, associations habitants).
Validité Cohérence	Démarche de concertation territoriale et mise en relation étroite avec d'autres opérations/contrats (Hospitalier, Contrat Local de Santé Tarentaise)

ACTION 4.4 Soutenir les dynamiques en direction de la jeunesse

Contexte

En Tarentaise, on compte 8 100 jeunes qui ont de 15 à 24 ans, les jeunes représentent 16% de la population. Suite à l'enquête sur la santé des collégiens et lycéens réalisée en 2012 par l'Observatoire de la Jeunesse de Tarentaise, des besoins et points de vigilances ont émergés concernant la santé des jeunes. Ces derniers sont particulièrement sensibles aux problèmes liés aux addictions (la moitié des lycéens consomment de l'alcool régulièrement, 22% connaissent des ivresses régulières), mal-être (13% des lycéens estiment être mal dans leur peau). D'où la nécessité de réaliser des actions de sensibilisation à leur destination.

Objectifs de l'aide

- Aider les jeunes à devenir des adultes, citoyens actifs, et intervenir autour de la citoyenneté
- Valoriser les capacités des jeunes, veiller à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Nature et descriptif des projets

Mise en réseau des acteurs pour une meilleure connaissance et réponse aux besoins des jeunes

- Poursuite de l'observatoire local des besoins de la jeunesse.
 - Coordination des acteurs à l'échelon Tarentaise et intercommunale : appui au BAFA et aux diplômes professionnels de la jeunesse ; relance du « challenge santé » et développement d'approches innovantes et interactives sur les questions de santé ; mise en place d'un réseau de soins de proximité autour de la Maison Départementale des Adolescents de Savoie, du CH de Bassens et de socio-professionnels ; développement de l'accessibilité financière au sport/culture/loisirs/mobilité/vie pratique des jeunes ; organisation de temps marquants autour de la jeunesse.
- Communication sur les ressources existantes et les démarches menées, auprès des élus, des professionnels, des jeunes.

Animation spécialisée de proximité facilitant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

- Aide à l'insertion des jeunes : ateliers chantiers d'insertions ; participation aux démarches de sensibilisation des jeunes aux filières et métiers locaux (choix d'orientation et découverte des métiers de Tarentaise).
- Interventions autour du « raccrochage » de certains publics jeunes : favoriser le lien entre les jeunes et leurs familles ; aide au retour du dialogue inter-familial...

Interaction et valorisation des initiatives des jeunes

- Faciliter l'organisation de liens plus étroits avec les jeunes, en termes d'espaces de paroles et de concertation : impulsion d'initiatives pouvant intéresser les jeunes à la vie locale/associative/publique ; création de structurations spécifiques aux jeunes (ex : conseils jeunes) ; mise en lien avec les organisations existantes ; Utilisation des vecteurs de communication et outils.
- Soutien à certains projets locaux élaborés et développés par des jeunes.

Maîtres d'ouvrage : APTV, associations, Communautés de Communes, Communes, institutionnels

Critères d'éligibilité

Critères généraux d'éligibilité :

- ✓ Logique à l'échelle Tarentaise ; intercantonale ; intercommunale
- ✓ Démarche partenariale large demandée avec l'association des différents acteurs concernés
- ✓ Complémentarité avec les dispositifs existants

Critères spécifiques pour l'organisation d'événements/temps fort jeunesse :

- ✓ Organisation avec un collectif de jeunes locaux, dans une logique de projet.
- ✓ Projet hors événement touristique.

Critères spécifiques pour les projets proposés par les jeunes :

- ✓ Etude par un jury spécifique
- ✓ Accompagnement et suivi par des professionnels jeunesse
- ✓ Capacité du projet à être intégré au sein des démarches intra et extra scolaires ; traduction opérationnelle possible
- ✓ Vocation citoyenne des actions proposées
- ✓ Lien à privilégier avec le Conseil Général notamment la dynamique Conseil Général Jeunes de Savoie

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention est fixé de 20 à 50%.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Projets Jeunesse	I/F		81 000	20 à 50%	40 500	ARS, CAF, Etat

Effets attendus

- ✓ Renforcement de la mise en réseau des acteurs de l'animation jeunesse, du partenariat et de leur structuration
- ✓ Prise en compte globale de la jeunesse et des thématiques qui la concerne (insertion professionnelle, culture, santé,...) dans une logique de valorisation de leurs ressources et potentialités
- ✓ Impulsions de projets innovants portés par des collectifs de jeunes, engagés dans des démarches « citoyennes ». Un renforcement de l'engagement des jeunes notamment associatif
- ✓ Tendre vers l'égalité des chances notamment par des projets solidaires et favorisant l'accessibilité aux ressources locales (notamment sport, culture, services de proximité)
- ✓ Accompagnement des jeunes les plus en difficulté par un suivi de proximité et des dispositifs spécifiques adaptés (santé, social...)

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre, types et champ d'étude des enquêtes menées par l'Observatoire Jeunesse de Tarentaise. Capacité d'adaptation aux publics et thématiques ciblées ; suivi et réactualisation avec fréquence adaptée
- ✓ Nombre de soutiens BAFA et diplômes professionnels jeunesse menés : type d'accompagnement, durée, et évaluation
- ✓ Nombre et types d'actions de prévention émanant : du challenge santé ; du Contrat Local de Santé Tarentaise
- ✓ Nombre, rayonnement et type de projets construits et portés par des jeunes / collectifs
- ✓ Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un carte avantages jeunesse / nombre de partenaires mobilisés
- ✓ Nombre de manifestations organisées pour la jeunesse de Tarentaise / effectifs touchés
- ✓ Nombre et type d'outils de communication mis en œuvre autour de la jeunesse

Lecture selon le développement durable

Economie	Amélioration de l'insertion économique des jeunes en travaillant sur l'adaptation des formations aux besoins, l'image des métiers, la continuité des parcours et en déployant des dispositifs d'aide à l'emploi.
Environnement	Réduction des émissions de GES sur le volet « mobilité » du programme. Développement des métiers liés à l'environnement.
Social	Développement des liens entre les jeunes et les habitants. Valorisation des initiatives collectives des jeunes. Accompagnement adapté à un public fragile.
Gouvernance	Mise en réseau et implication de nombreux acteurs autour des 12-25 ans.
Validité Cohérence	Appropriation des démarches menées par les jeunes et les partenaires. Complémentarité avec les dispositifs existants. Impulsion d'actions adaptées aux publics et aux enjeux prioritaires.

ACTION 4.5 Renforcer le lien social et soutenir le quotidien des différentes populations

Contexte

La Tarentaise se montre comme un territoire difficile d'accès, qu'il s'agisse du transport ferroviaire ou des infrastructures routières : Moûtiers est l'unique porte d'entrée pour tout le territoire. Cette difficulté d'accès alliée à la saisonnalité (de 53 000 habitants hors saison, le territoire peut compter jusqu'à 300 000 personnes en saison) ne sont pas sans conséquence sur l'offre de services : services liés à l'emploi, service de garde pour les enfants, soutien aux personnes en situation de précarité. L'éloignement entre le domicile et les services peuvent être à l'origine de situation d'isolement de certains habitants qui n'ont pas ou n'ont plus les moyens matériels de se déplacer (ex : les personnes âgées en perte d'autonomie). D'autant que les personnes de plus de 60 ans sont de plus en plus nombreuses et cette tendance va s'accroître. Ce vieillissement induit la prise en compte de problématiques nouvelles : la dépendance, la mobilité, le maintien à domicile, l'aide aux aidants, le besoin de structures adaptées.

Objectifs de l'aide

- Adapter les services au territoire et à la démographie en termes de logement, de maintien à domicile, de mobilité, ...
- Favoriser l'accès à l'emploi, à la formation pour les personnes en situation de fragilité, de précarité, ou en risque de rupture
- Faciliter les conditions de vie en Tarentaise pour l'ensemble de ses habitants en facilitant l'accès aux services de proximité dans une logique de cohésion, d'équité sociale et de solidarité territoriale.

Nature et descriptif des projets

Amélioration des conditions de vie des personnes en situation de fragilité ou de précarité

Lutte contre l'isolement, développement du lien social et de l'accessibilité aux services :

- Etude sur les besoins et état des lieux.
- Développement du lien social : relais de services publics ; itinérances de services ; bénévolat de proximité ; amélioration de la lisibilité des activités culturelles, sportives, touristiques et de loisirs.
- Mise en place de certains dispositifs solidaires : épiceries sociales et solidaires ; recycleries ; accorderies ; réseaux de récupération...
- Prévention de la dépendance et valorisation des ressources : utilisation des nouvelles technologies ; démarches de valorisation de la place des personnes âgées/handicapées (talents artistiques, savoirs faire...), sensibilisation à l'aménagement du logement.

Amélioration de la qualité du maintien à domicile

- Appui au recrutement, fidélisation et formation de l'ensemble des personnels intervenant à domicile.
- Développement des réseaux d'accompagnement (aidants familiaux, personnes ressources de proximité, services d'aide à domicile) et de leur organisation et structuration territoriale (formations mutualisées pour les intervenants à domicile notamment bénévoles).

Amélioration de la qualité de vie dans les foyers logements par l'animation

- Développement d'animations afin de solliciter et valoriser les capacités et acquis des personnes âgées et en permettant le maintien du lien social.

Faciliter l'exercice de la parentalité

- Développement des actions de soutien à la parentalité, appui à la médiation familiale.
- Mise en œuvre d'études sur les besoins des jeunes jusqu'à 12 ans sur les différents cantons (modes de garde, accueil et activités périscolaires...) : état des lieux ; perspectives de mutualisation ; développement de coopérations et nouveaux projets

Faciliter l'accès aux savoirs, à la qualification et à la formation professionnelle

- Partage de connaissances et formation pour tous : apprentissage des savoirs de base (démarche illettrisme...) et développement de démarches innovantes (nouvelles technologies...).
- Aide à l'insertion professionnelle et sociale : chantiers d'insertion, dispositifs type « école de la seconde chance », formations...

Maîtres d'ouvrage : APTV, associations, Communautés de Communes, Communes, institutionnels, CIAS, CCAS

Critères d'éligibilité

- ✓ Mise en réseau un ensemble de partenaires (associatifs, institutionnels, collectivités...)
- ✓ Gestion intercommunale et programmation à l'échelle de la Tarentaise
- ✓ Faciliter la mixité sociale, le vivre ensemble, l'intergénérationnel
- ✓ Le projet d'animation doit-être inscrit dans le projet d'établissement
- ✓ L'animation doit s'inscrire dans un projet de lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile porté par le CCAS et le CIAS

Précisions : l'aide peut porter sur des salaires, charges et prestations d'intervenants extérieurs.

Modalités d'intervention

D'une manière générale, le taux d'intervention est fixé de 20 à 50%.

Pour l'animation des foyers logements, le taux est fixé à 50% du coût de l'animation, dans la limite de 5 000€ pour un foyer logement de 40 places et 10 000€ pour 41 places et plus.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Actions de développement social local	I F	200 000	233 333 200 000	30% 20 à 50%	70 000 100 000	CTEF LEADER
Animation des foyers logements	F		72 000	50%	36 000	-
TOTAL			505 000		206 000	

Effets attendus

- ✓ Accompagnement des évolutions démographiques et sociologiques en favorisant l'accès aux droits, le développement de l'autonomie, la mixité et l'inclusion sociale
- ✓ Meilleure prise en compte de la perte d'autonomie des personnes âgées, handicapées
- ✓ Lutte contre l'isolement avec notamment un accès facilité au logement et aux services de proximité
- ✓ Amélioration des liens intergénérationnels et valorisation de la place des personnes âgées et handicapées dans la société
- ✓ Aide à l'insertion sociale des familles et de certains publics en difficulté

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de nouveaux services de développement social local / nombre de bénéficiaires
- ✓ Nombre et implantation des relais services publics
- ✓ Nombre et type de dispositifs solidaires développés
- ✓ Type d'opérations de communications menées autour des métiers d'aide à la personne
- ✓ Nombre de projets ayant recours à des clauses d'insertion et nombre d'heures travaillées
- ✓ Nombre de personnes en insertion ayant bénéficié de chantiers d'insertion / nombre de sorties durables vers l'emploi et/ou vers la formation

Lecture selon le développement durable

Economie	Développement de l'offre de services, comme facteur clé de l'attractivité résidentielle et économique du territoire. Lever de création d'emplois : développement des emplois de services à la personne, accès des femmes à des emplois pérennes, insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté.
Environnement	Accès facilité aux services de proximité, aux emplois locaux. Développement d'emplois d'insertion du secteur de l'environnement
Social	Solidarité sociale et soutien aux populations en situation précaire. Prise en compte des besoins de certains publics cibles (âgées, handicapées, précaires...) : accès aux services de proximité, renforcement de lien social et des relations intergénérationnelles, maintien de la vie sociale pour les personnes isolées.
Gouvernance	Mise en réseau des acteurs et des habitants du territoire. Concertation et co-construction des projets.
Validité Cohérence	Cohérence vis-à-vis de toutes les politiques départementales, régionales et nationales.

ACTION 5.1 Animer le projet de territoire

Objectifs de l’aide

La mise en œuvre du projet de territoire doit s’appuyer sur une ingénierie portée par l’APTV pour :

- conduire et animer la démarche,
- assurer l’interface avec les services et
- garantir le suivi budgétaire et administratif du contrat.

Nature et descriptif des projets

Chargé de mission procédure

- Préparation des réunions des instances de pilotage du contrat
- aider au montage de dossiers et apporter un conseil aux maîtres d’ouvrage pour assurer la compatibilité du projet avec les objectifs du contrat et assister les maîtres d’ouvrage dépourvus d’ingénierie dans la conduite de leurs actions,
- organiser la réunion du comité de pilotage, en rédiger le compte rendu et s’assurer de sa validation par les élus chef de projet local et régional préalablement à sa diffusion,
- organiser les échanges techniques préparatoires.
- Accompagnement des porteurs de projets
- Suivi administratif, technique et financier de la mise en œuvre du contrat
- veiller au suivi financier et technique des dossiers depuis le dépôt jusqu’au paiement de la subvention en lien avec les services régionaux.

Ingénierie culturelle

L’APTV porte un poste d’ingénierie culturelle (1/3 temps) dont les missions sont les suivantes :

- Accompagner les porteurs de projet sur le suivi de leur projet et le montage de dossier
- Suivi et animation de la commission culture
- Animation du réseau des acteurs culturels

Fête Terre Terroir Tarentaise

Une fois par année une commune de l’APTV est le support de la fête Terre Terroir Tarentaise. Cet événement contribue à valoriser l’identité locale et les savoir-faire du territoire.

Participation statutaire du Conseil Général au fonctionnement de l’APTV

La participation du Conseil Général au fonctionnement du syndicat mixte APTV, support des programmes de développement, permet d’apporter un cofinancement au poste de direction et de secrétariat.

Maîtres d’ouvrage : APTV, collectivités locales

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Animation des procédures	F	226 666	226 666	30 %	68 000	CDDRA
Ingénierie culturelle	F	70 000	70 000	50%	35 000	-
Fête Terre, Terroir, Tarentaise	F	100 000	100 000	20%	20 000	-
Participation statutaire	F			Forfait	480 000	-
TOTAL		396 666	396 666		603 000	

Effets attendus

- ✓ Mise en œuvre du projet de territoire
- ✓ Renforcement de la gouvernance locale
- ✓ Amélioration qualitative des projets par le soutien aux maîtres d'ouvrage et la prise en compte du développement durable

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de réunions réalisées (comité de pilotage CDDRA-CTS, CLD...) et nombre de participants
- ✓ Nombre de porteurs de projets soutenus et typologie
- ✓ Nombre de projets soutenus et typologie
- ✓ Crédits mobilisés

Lecture selon le développement durable

Economie	L'animation du projet de territoire n'a pas de dimension économique en tant que telle. Toutefois l'action a bien évidemment une dimension économique dans les objectifs poursuivis, à travers la diversification touristique.
Environnement	Pas d'impact de l'action mais la dimension développement durable est un objectif du territoire, qui est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial.
Social	L'action n'a pas en tant que telle de dimension de solidarité. Elle s'adresse à tous les acteurs du territoire. Les objectifs donnés au CLD sont l'expression de toutes les composantes de la vallée.
Gouvernance	L'animation territoriale a une forte valeur de gouvernance qui en est le cœur de cible.
Validité Cohérence	Importance de l'animation territoriale pour l'émergence et la réalisation des projets, en conformité avec la charte CDDRA Articulation avec les institutions locales, départementales et régionales Cohérence avec les autres démarches en cours sur le territoire (PCET, CBV, PPT, SCOT en construction...)

ACTION 5.2 Sensibiliser les acteurs aux enjeux « énergie climat » et mettre en œuvre un travail de prospective

Contexte

La configuration géographique et économique de la Tarentaise en fait un territoire contrasté et « hors norme » ; elle complexifie par ailleurs la mise en œuvre des projets sur le plan technique et financier (développement des énergies renouvelables, mobilité douce,...). La consommation énergétique est démultipliée par le poids considérable de l’activité touristique (3 TWh en 2012, soit environ 2 % de la consommation régionale). Ainsi, le secteur résidentiel, dominé par les résidences secondaires dont le nombre est trois fois plus élevé que les résidences principales, représente près d’1/4 de la consommation finale du territoire. Le secteur tertiaire, comprenant notamment tous les « lits marchands » représente un autre quart de la consommation totale. En dehors de la grande hydraulique, qui participe au « mix énergétique » national, la production d’énergie renouvelable reste très confidentielle. Les émissions de gaz à effet de serre sont décuplées en matière de transport, impactées par les trajets touristiques en saisons hivernales (2 504 ktep CO₂/an ; le secteur du tourisme représentant 67 % du bilan global).

Depuis 2012 l’APTIV s’est engagée dans l’élaboration d’un « Plan Climat » volontaire ; elle poursuit cette dynamique en candidatant en 2014 aux appels à manifestation d’intérêt TEPOS et LEADER.

Objectifs de l’aide

- Accompagner, conseiller, former l’ensemble des acteurs aux enjeux énergie/climat, pour « passer à l’action ».
- Expertiser pour déceler les foyers potentiels d’économie d’énergie et de production d’énergies renouvelables.

Nature et descriptif des projets

Conseil, sensibilisation et formation

- Déploiement d’actions de sensibilisation et de formation « multi-cibles » (habitants, entreprises et leurs employés, touristes, copropriétés, élus et agents des collectivités, scolaires...) sur la sobriété énergétique et les consommations responsables. A titre d’exemples (non exhaustifs) : formation des offices de tourisme et des hébergeurs à l’écoresponsabilité, sensibilisation des copropriétés à la rénovation thermique, formation des élus et agents à l’achat responsable, manifestation "le jour de la nuit", défi famille à énergie positive, permanence info énergie décentralisée, balade thermographique, visites de sites, animation pédagogique, etc.
- Accompagnement de la filière du bâtiment pour une montée en compétence des entreprises : organisation de formation décentralisée à destination des artisans sur la rénovation performante, les éco-matériaux,...
- Soutien au développement de nouveaux modes de consommation basés sur l’échange, le partage, la réutilisation et la promotion des produits locaux. A titre d’exemples (non exhaustifs) : « marchés gratuits », jardins partagés, « recycling party », « disco soupe », amap, promotion mutualisée des produits locaux, récupération, etc.

Expertises pour le déploiement des énergies renouvelables, la récupération de chaleur et la sobriété énergétique

- Etude de la faisabilité :
 - de production de biogaz à travers la mise en place d’unités de méthanisation sur le territoire,
 - du potentiel « solaire » (photovoltaïque et thermique),
 - des sites propices à la géothermie,
 - du déploiement du bois énergie, en lien avec une exploitation coordonnée forêt publique/forêt privée.
- Expertises pour la limitation des consommations d’énergie pour les collectivités (patrimoine bâti et éclairage public) mais également pour les entreprises, les agriculteurs.
- Expertises pour la valorisation énergétique de certains équipements (récupération de chaleur,...).

Maitres d’ouvrage : APTIV, communes, communauté de communes, associations, entreprises

Critères d'éligibilités

- ✓ Le projet à une portée intercommunale à minima,
- ✓ Le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires,
- ✓ Le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire,
- ✓ Ne sont pas éligibles l'installation d'équipements ENR, ni les actions liées à une obligation « réglementaire ».

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention, fixé à 40 %, peut être modulé en fonction de la nature juridique du maître d'ouvrage (public / privé) et des cofinancements mobilisables pour les différentes opérations au sein de cette même fiche action.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Actions de sensibilisation et formation « énergie climat »	F	150 000	123 000	40%	49 200	LEADER TEPOS
Etudes ENR et économie d'énergie	F	75 000	75 000	40%	30 000	LEADER TEPOS ADEME
TOTAL		225 000	198 000	40%	79 200	

Calendrier de mise en œuvre

Actions de sensibilisation et de formation menées chaque année.

Etudes et expertises menées ponctuellement en fonction des besoins formalisés.

Effets attendus

- ✓ Diminution des consommations d'énergie, optimisées pour un même service rendu,
- ✓ Egalité d'accès à des services énergétiques performants,
- ✓ Diversifications des approvisionnements énergétiques et alternatives aux énergies fossiles,
- ✓ Limitations les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre et profil des acteurs du territoire ayant suivi des formations, des actions de sensibilisation, des défis « énergie-climat »
- ✓ Nombre d'artisans sensibilisés aux enjeux de la rénovation énergétique et aux éco-matériaux. Nombre de certification RGE obtenus
- ✓ Nombre d'expertises ENR conduites, installations en énergie renouvelables effectives réalisées, puissance installée, augmentation significative.

Lecture selon le développement durable

Economie	Réduction de la dépendance énergétique du territoire. Valorisation économique de ressources locales. Montée en compétences des artisans locaux. Transition énergétique, créatrice à l'avenir de nombreux emplois.
Environnement	Réduction des consommations d'énergie et déploiement des énergies renouvelables permettant de limiter les productions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets du changement climatique.
Social	Intégration et participation de l'ensemble de la société au défi énergie/climat.
Gouvernance	Prise en compte de la demande grandissante de la population. Gouvernance ascendante, participative et citoyenne expérimentée dans le cadre du PCET volontaire.
Validité Cohérence	Capacité des maîtres d'ouvrage à porter et valider ces démarches dont l'intérêt est à la fois environnemental et économique. Réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » et de « TEPOS ». Cohérence du projet avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Énergétique...).

ACTION 5.3 Accompagner la lutte contre la précarité énergétique

Contexte

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d’énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l’inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d’habitat ». (Loi Grenelle II, 2010)

En 2012, 1700 allocataires de la CAF en Tarentaise ont été considérés comme précaires, 830 Tarifs de Première Nécessité (TPN) ont été attribués par EDF et les régies électriques, et l’attribution du Fonds de Solidarités pour le Logement (FSL) a subi une hausse de 30 % en quelques années (docs cadre : PDALPD 2014-2018). Par ailleurs la hausse annoncée à court et moyen terme du coût des énergies, impactera et rendra encore plus vulnérables les ménages aux revenus les plus faibles.

Suite à une formation des travailleurs sociaux de Tarentaise sur la précarité énergétique en lien avec l’ASDER, l’APTV et la délégation « Tarentaise » du Conseil Général de la Savoie se sont associées afin d’organiser un travail de concertation autour de cette question dès l’automne 2013.

Six rencontres ont été organisées durant l’année 2014 afin de réfléchir sur la manière de se saisir de cette problématique, de faire un constat des situations vécues sur le terrain et d’imaginer des pistes innovantes pour la Tarentaise, telle que la mise en place d’une plateforme de lutte contre la précarité énergétique.

Cette plateforme serait dédiée aux locataires et aux propriétaires occupants.

Objectifs de l’aide

Création d’une plateforme de lutte contre la précarité énergétique pour :

- Organiser le repérage des ménages en situation de précarité énergétique par la mise en œuvre d’une chaîne de détection.
- Apporter les connaissances nécessaires et sensibiliser les personnes en difficultés afin de les aider à réduire leur consommation d’électricité et d’eau.
- Favoriser l’articulation entre le repérage des situations de précarité énergétique et la réalisation de travaux d’efficacité énergétique des logements exposés et autres solutions au cas par cas.

Nature et descriptif des projets

Réalisation d’un « pré-diagnostic »

- Traitement du stock de dossiers FSL qui constituent un premier gisement de cas à visiter systématiquement, notamment les ménages qui bénéficiaires plusieurs fois d’aides pour impayés d’énergie.
- Organisation d’une campagne de visites systématiques dans les zones où se concentrent les situations de précarité énergétique.
- Intervention au cas par cas, suite à un signalement par des « donneurs d’alertes » (travailleurs sociaux, intervenants médicaux) ou par les ménages eux-mêmes.

Mise en place de la « plateforme »

Formalisation d’un lieu unique et dédié à la question de la précarité énergétique en Tarentaise (services de l’APTV), en charge de :

- Recevoir les appels, mails..., traiter et relayer l’information auprès des services du conseil général et de l’association d’insertion pour déclencher des visites
- Co-organiser des visites à domicile dans l’objectif de proposer un accompagnement aux ménages précaires, permettant de réaliser, par foyer, un diagnostic socio-technique (1^{ère} visite réalisée par un binôme technicien / travailleur social), puis d’installer des équipements d’économies d’eau et d’énergie (fournis par la plateforme), de prodiguer des conseils d’auto-réhabilitation ou encore informer sur l’utilisation des fonds sociaux d’aide (2^{nde} visite réalisée par un binôme de techniciens issus de l’association d’insertion).

Maîtres d’ouvrage : APTV

Critères d'éligibilités

- ✓ Le projet à une portée intercommunale à minima,
- ✓ Le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires,
- ✓ Le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire.

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention, fixé à 40%.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Plateforme : petits équipements économes, prestation de l'association d'insertion, formation, matériel de communication	F	63 000	50 000	40%	20 000	SLIME LEADER

Calendrier de mise en œuvre

Printemps 2015

Effets attendus

- ✓ Réduction de la vulnérabilité des populations défavorisées aux variations du prix des énergies,
- ✓ Diminution des consommations d'énergie, optimisées pour un même service rendu,
- ✓ Egalité d'accès à des services énergétiques performants,
- ✓ Limitations les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de foyers en précarité énergétique accompagnés,
- ✓ Baisse réelle des factures énergétiques de ces foyers,
- ✓ Nombre d'attribution FSL octroyées (diminution ?).

Lecture selon le développement durable

Economie	Réduction de la dépendance énergétique du territoire. Transition énergétique, créatrice à l'avenir de nombreux emplois.
Environnement	Réduction des consommations d'énergie et déploiement des énergies renouvelables permettant de limiter les productions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets du changement climatique.
Social	Intégration et participation de l'ensemble de la société, et notamment les personnes en difficulté, au défi énergie/climat.
Gouvernance	Prise en compte de la demande grandissante de la population. Gouvernance ascendante, participative et citoyenne expérimentée dans le cadre du PCET volontaire.
Validité Cohérence	Capacité des maitres d'ouvrage à porter et valider ces démarches dont l'intérêt est à la fois environnemental et économique. Réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » et de « TEPOS ». Cohérence du projet avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).

ACTION 5.4 Animer la démarche « énergie climat »

Contexte

La mise en œuvre de la stratégie de développement et l’animation de la thématique « énergie climat » suppose des moyens humains (coordination des acteurs, soutien renforcé auprès des collectivités), des moyens pour communiquer et pour évaluer les résultats.

Objectifs de l’aide

- Se donner les moyens de mettre en œuvre l’ambition du Plan Climat
- En évaluer les impacts

Nature et descriptif des projets

Animation pour la mise en œuvre du « Plan Climat » et coordination de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique

- Animation opérationnelle des opérations du « Plan Climat Energie Territorial » Tarentaise Vanoise, notamment en lien avec l’ASDER, Savoie Vivante, Mountain Riders au travers d’une convention de partenariat,
- Définition d’actions d’information, de sensibilisation pour mobiliser les différents acteurs (élus, population...)
- Emergence, soutien aux projets « énergie-climat » des acteurs du territoire,
- Constitution des dossiers de consultation des bureaux d’études, préparation de cahiers des charges et suivi d’études d’opportunité et de faisabilité sur la thématique énergie climat,
- Coordination, création de liens, mise en réseau, échanges et organisation de rencontres entre les différents acteurs (commissions, organisation de visites de terrain, de formations, rencontre in situ),
- Co-animation de la plateforme « précarité énergétique » en lien avec la chargée de mission « santé, service à la population » de l’APTV : réception des détections, lien avec les travailleurs sociaux et l’atelier chantier d’insertion, organisation du planning de visites, information auprès des familles,...

Mise en place d’un service de « Conseil en Energie Partagé »

Un conseil en énergie partagé est la mutualisation à l’échelle d’un territoire des services d’un technicien spécialisé en énergie, un « économiste de flux », qui accompagne les collectivités locales dans la réalisation concrète d’actions d’économies d’énergie et d’eau sur leur patrimoine :

- Réalisation d’un bilan des consommations du patrimoine communal depuis les 3 dernières années. L’objectif est d’analyser les coûts, de pointer des « dérives » éventuelles...
- Visite des bâtiments et des installations, afin de récupérer des données techniques (composition du bâti, fonctionnement des systèmes, ...)
- Rédaction de fiches techniques « bilan » par bâti ou par installation dans laquelle sera préconisée et chiffrée des économies d’énergie réalisées par la mise en place de solutions simples, efficaces et peu coûteuses à mettre en œuvre (ex : ajustement des contrats d’électricité, révision des températures des réduits de nuit, mise en place de régulation propre à chaque destination d’un même bâtiment, concentration des usages en terme de fréquentation, temporisation de l’énergie, mise en place d’horloge pour stopper la VMC en période d’inoccupation des bâtiments, calorifugeage des tuyauteries, vannes, échangeurs, installation de « clip flow » pour détecter les fuites et les consommations d’eau anormales, horloge astronomique, variateurs d’intensité ou expérimentation d’extinction nocturne concernant l’éclairage public, etc.)
- Conseils lors d’un changement de système de chauffage afin d’adopter la meilleure solution.

Maîtres d’ouvrage : APTV

Critères d’éligibilités

- ✓ Le projet à une portée intercommunale à minima,
- ✓ Le projet est concerté et mobilise un réseau de partenaires,
- ✓ Le projet préserve les ressources et le capital environnemental du territoire.

Modalités d'intervention

Le taux d'intervention fixé à 50 % et le montant subventionnable permettent d'assurer le démarrage de l'action.

Plan de financement

Intitulé	F/I	Montant opération	Montant subventionnable CTS	Taux CTS	Montant CTS	Autres financements
Animation Plan Climat et plateforme précarité énergétique	F	300 000	157 500	50%	78 750	LEADER
Animation Conseil en Energie Partagé	F	300 000	80 000	50%	40 000	ADEME LEADER
TOTAL		600 000	237 500		118 750	

Calendrier de mise en œuvre

Animation « énergie climat » annuelle.

Mise en service du Conseil en Energie Partagé au cours de l'année 2015

Effets attendus

- ✓ Diminution des consommations d'énergie, optimisées pour un même service rendu,
- ✓ Egalité d'accès à des services énergétiques performants,
- ✓ Alternatives aux énergies fossiles et diversification des approvisionnements énergétiques,
- ✓ Limitations les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateurs de suivi

- ✓ Nombre de partenaires mobilisées sur la thématique « énergie climat »,
- ✓ Forme, qualité et fréquence de la communication engagée et nombre de personnes touchées,
- ✓ Nombre et nature de projets réalisés par les acteurs du territoire,
- ✓ Nombre de communes suivies en CEP et quantification des économies d'énergie réalisées.

Lecture selon le développement durable

Economie	Accompagnement administratif et technique permettant de promouvoir et de soutenir les filières, développer l'innovation et les compétences des entreprises du territoire. Réduction de la dépendance énergétique du territoire. Transition énergétique, créatrice à l'avenir de nombreux emplois.
Environnement	Réduction des consommations d'énergie et déploiement des énergies renouvelables permettant de limiter les productions de gaz à effet de serre et à atténuer les effets du changement climatique.
Social	Intégration et participation de l'ensemble de la société, et notamment les personnes en difficulté, au défi énergie/climat.
Gouvernance	Prise en compte de la demande grandissante de la population. Gouvernance ascendante, participative et citoyenne expérimentée dans le cadre du PCET volontaire.
Validité Cohérence	Capacité des maitres d'ouvrage à porter et valider ces démarches dont l'intérêt est à la fois environnemental et économique. Réflexions initiées dans le cadre de l'élaboration du « Plan climat » et de « TEPOS ». Cohérence du projet avec les politiques européennes et nationales (loi sur la Transition Energétique...).